



RAPPORT  
D'ACTIVITÉ  
2025



# SOMMAIRE

Le mot de la Présidente .....	4
Les réalisations de l'AUVM en 2025 et les perspectives pour 2026 .....	5
La composition du Conseil d'administration .....	6
Notre mission et nos valeurs .....	7
L'AUVM en chiffres .....	8
Arrêt sur images 2025 .....	10
Mieux répondre à notre responsabilité sociétale et environnementale .....	12
La célébration des 40 ans de l'AUVM .....	14
L'année 2025 par le Responsable des Ressources Humaines .....	24
L'organigramme général .....	27
L'année 2025 par la Responsable Administrative et Financière .....	28
L'année 2025 par la Gestionnaire Administrative .....	29
L'année 2025 par le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint .....	30
<b>Le Pôle Urgence, Hébergement et Accompagnement (UHA) .....</b>	<b>32</b>
Le mot de la Directrice du Pôle .....	33
Le Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) .....	34
Le Centre d'hébergement d'urgence (CHU) sociale et de Stabilisation .....	40
L'Hébergement d'urgence temporaire (HUT) .....	44
Le Service de domiciliation .....	46
<b>Le Pôle Jeunes .....</b>	<b>48</b>
Le mot de la Directrice du Pôle .....	49
Le Service d'hébergement en semi-autonomie de jeunes (SHSAJ) .....	50
La Colocation Jeunes Majeurs .....	56
Le Dispositif d'accompagnement et d'hébergement pour mineurs non accompagnés (DAHM) .....	58
<b>Le Pôle Protection et Insertion en Appartements Relais (PIAR) .....</b>	<b>60</b>
Le mot de la Directrice du Pôle .....	61
Le Service d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA) .....	62
La Résidence Marielle Franco : dispositif de première urgence pour les femmes victimes de violences (FVV) et leurs enfants .....	65
Le Centre d'hébergement d'urgence (CHU) 48 places prioritairement réservées aux victimes de violences hébergées à l'hôtel ou autres (PVV) .....	68
Le Centre d'hébergement d'urgence (CHU) spécifiquement dédié aux femmes victimes de violences (FVV) avec ou sans enfants .....	72
Le Dispositif de logements relais pour familles vulnérables et femmes victimes de violences (FVV) .....	78
Le Centre Maternel .....	80
<b>Poursuite et consolidation d'une action innovante pour favoriser l'employabilité .....</b>	<b>84</b>
<b>Le questionnaire annuel des résidents .....</b>	<b>94</b>

## LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

L'année 2025 s'est inscrite dans un contexte social particulièrement éprouvant, marqué par l'intensification des situations de précarité, l'aggravation des violences faites aux femmes, les ruptures de parcours des jeunes et l'isolement croissant de nombreuses personnes et familles. Face à ces réalités, l'AUVM est restée fidèle à sa raison d'être : accueillir, protéger et accompagner les personnes les plus vulnérables dans le respect de leur dignité, de leurs droits et de leur singularité.

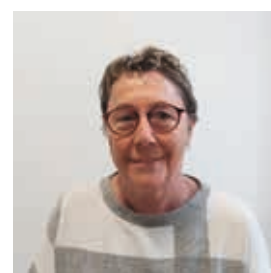
Association engagée au service de l'intérêt général, l'AUVM agit depuis quarante ans avec la conviction que l'accès à un hébergement digne, à un accompagnement social de qualité et à une perspective d'autonomie constitue un levier essentiel de reconstruction et d'insertion. Nos actions s'inscrivent dans une approche globale, attentive aux besoins fondamentaux des personnes accueillies comme à leur capacité d'agir et à leur participation aux décisions qui les concernent.

L'année 2025, marquée par le quarantième anniversaire de l'Association, a été l'occasion de mesurer le chemin parcouru et de réaffirmer les valeurs qui fondent notre engagement : solidarité, respect, bienveillance, responsabilité et exigence professionnelle. Ces valeurs se traduisent concrètement dans les actions menées au quotidien par les équipes, auprès de publics dont les situations sont de plus en plus complexes et nécessitent des réponses coordonnées, adaptées et durables.

Le Conseil d'administration, garant du projet associatif, s'est pleinement mobilisé tout au long de l'année pour soutenir l'action des professionnels, veiller à la qualité des dispositifs mis en œuvre et anticiper les évolutions nécessaires pour répondre aux besoins du territoire. Cette gouvernance associative repose sur un travail étroit avec la Direction Générale, les partenaires institutionnels et associatifs ainsi que l'ensemble des parties prenantes.

Plus que jamais, l'AUVM affirme son attachement à une approche humaniste de l'accompagnement, fondée sur l'écoute, la participation des personnes accueillies et la reconnaissance de leurs ressources. La prise en compte de leur expression, le respect de leurs droits et la recherche constante d'amélioration de la qualité de l'hébergement et de l'accompagnement social constituent des priorités au cœur de notre action.

Au nom du Conseil d'administration, je tiens à saluer l'engagement remarquable des professionnels, des bénévoles et des partenaires qui contribuent chaque jour à faire vivre les missions de l'Association. Leur mobilisation permet à l'AUVM de poursuivre son action avec détermination et responsabilité au service des personnes les plus fragilisées.



**Dominique MENDES**  
Présidente de l'AUVM

## LES RÉALISATIONS DE L'AUVM EN 2025

- ▶ Mise à disposition de 35 places supplémentaires pour l'accueil en appartements individuels des femmes victimes de violences accueillies en centre d'hébergement d'urgence (CHU).
- ▶ Renouvellement du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) du CHRS pour la période 2025-2029.
- ▶ Renouvellement des frais du Siège pour la période 2025-2029.
- ▶ Évaluation du Centre Maternel.
- ▶ Inauguration du bâtiment permettant la relocalisation de 15 appartements en diffus regroupé pour l'accueil des personnes victimes de violences en centre d'hébergement d'urgence (CHU).
- ▶ Poursuite de l'action annuelle menée pour favoriser l'accès à l'emploi des femmes victimes de violences et des personnes très éloignées de l'emploi hébergées en CHU, avec un élargissement au Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS).
- ▶ Mise à disposition de dix places supplémentaires pour l'accueil en hébergement temporaire d'urgence (HUT).
- ▶ Paramétrage du logiciel spécifique de qualité et de gestion des risques.
- ▶ Révision du règlement de fonctionnement de l'AUVM.
- ▶ Poursuite de l'accompagnement des familles en fin de prise en charge vers des sorties adaptées, à la suite de l'arrêt du financement du dispositif de logements relais.
- ▶ Mise en ligne du site internet de l'Association refondu.
- ▶ Modification des statuts de l'Association.
- ▶ Poursuite de l'accueil de stagiaires dans nos équipes, afin de participer à la formation des futurs travailleurs et cadres sociaux.
- ▶ Célébration des 40 ans de l'AUVM !

## LES PERSPECTIVES DE L'AUVM POUR 2026

- ▶ Évaluation du Pôle Jeunes (Service d'hébergement en semi-autonomie des jeunes – SHSAJ – et Dispositif d'accompagnement et d'hébergement des mineurs non accompagnés – DAHM).
- ▶ Révision de notre projet d'établissement, en associant l'ensemble des professionnels et les représentants des résidents.
- ▶ Transformation de 150 places de notre CHU en CHRS (au 1<sup>er</sup> janvier 2026), dans le cadre de notre CPOM.
- ▶ Concrétisation de l'axe « formation » de notre projet stratégique.
- ▶ Adaptation de notre intervention dans le cadre du dispositif Marielle Franco.
- ▶ Poursuite de l'adaptation de l'organisation du Service comptabilité à la dématérialisation.
- ▶ Modification du livret d'accueil des salariés et développement d'une communication interne de prévention autour des agissements sexistes et du harcèlement sexuel et moral.
- ▶ Signature de conventions de partenariat sur les registres de l'accès aux soins des résidents, de leur employabilité et de leur accompagnement juridique.
- ▶ Poursuite du déploiement du logiciel spécifique de qualité et de gestion des risques.
- ▶ Renforcement de la démarche collective menée autour de l'amélioration continue de la qualité, basée sur l'appropriation du référentiel qualité de la Haute Autorité de santé (HAS).

# LA COMPOSITION DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

(au 31 décembre 2025)

## **Dominique Mendes**

### **Présidente**

Directrice territoriale  
Retraitée

## **Brigitte Pelcerf**

### **Trésorière**

Responsable Contrôle  
de gestion export cash-flow  
Formatrice finance  
Retraitée

## **Frédéric Winter**

### **Secrétaire**

Directeur des Politiques Sociales  
Bailleur public  
Retraité

### **En 2025 ont eu lieu :**

- 10 réunions de Bureau,
- 4 conseils d'administration,
- 1 assemblée générale ordinaire,
- 1 assemblée générale extraordinaire.

## **Catherine Gaudry**

### **Administratrice**

Vice-Présidente du Secours  
Catholique, et Présidente  
et représentante de la délégation  
du Val-de-Marne

Médaillée de l'Assemblée Nationale

Cheffe de service en milieu hospitalier

Retraitée

## **Patricia Dader**

### **Administratrice**

Représentante Emmaüs 94

## **Vincent Danjou**

### **Administrateur**

Président et Représentant  
de la Société de Saint Vincent  
de Paul CD 94

Expert ingénierie en  
infrastructures de transport

Retraité

## **Josiane Martin**

### **Secrétaire adjointe**

Directrice générale des services  
Retraitée

## **Christine Janodet**

### **Administratrice**

Ancienne maire d'Orly  
et conseillère départementale  
du Val-de-Marne

Chevalière de l'Ordre  
du Mérite et de la Légion  
d'Honneur

## **Fabienne Sanchez**

### **Administratrice**

Responsable du service Habitat  
Collectivité territoriale  
Retraitée



## NOTRE **MISSION** ET NOS **VALEURS**

### Notre **mission**

*Accueillir et héberger dans des conditions dignes tout public en situation de rupture d'hébergement en lui proposant un accompagnement social adapté, individuel et collectif, afin de lui garantir une réorientation adaptée.*

### Nos **valeurs**



- **Accueil inconditionnel** du public orienté.



- **Recherche de solutions** d'hébergement en alternative à l'hôtel pour tous les publics.



- **Partenariat** basé sur un diagnostic partagé et objectif des besoins des publics.



- **Transformation sociale positive** via la participation citoyenne des personnes et le principe de co-construction de l'accompagnement social.



- **Une équipe pluridisciplinaire** de professionnels diplômé(e)s et engagé(e)s au service de la mission.

## L'AUVM EN CHIFFRES

(au 31 décembre 2025)

**937**

situations familiales  
accueillies



**119,10**

salariés en CDI,  
**3** salariés en CDD,  
**4** stagiaires professions sociales.



Une implantation dans **32**  
communes du Val-de-Marne



**5** habilitations

**12** conventions

**14** conventions  
de partenariat local



**392**

ménages (soit 721 personnes)  
ayant trouvé une solution  
à leur sortie de l'AUVM,  
dont **74** familles relogées  
(soit 200 personnes).



**100 %** des référents  
sociaux diplômés.



**403** logements,  
**3** sites collectifs  
et **18** chambres à disposition.



**442 829** nuitées réalisées



**1 851** personnes hébergées,  
dont **857** enfants mineurs.



**341** situations nouvellement  
accueillies,  
soit **615** personnes.

**15**

naissances en cours  
de prise en charge



Un taux de rotation annuel de  
**38,95 %**



**217** femmes victimes  
de violences accueillies



## Janvier

- ▶ Inauguration du bâtiment d'accueil des victimes de violences, en présence de Madame la Préfète déléguée à l'égalité des chances, de Madame la Directrice de l'agence Paris Habitat et de Monsieur le Maire de Champigny-sur-Marne.
- ▶ Renouvellement du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) du centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) de l'AUVM, pour la période 2025-2029.



## Mars

- ▶ Présentation du rapport d'activité 2024 au Conseil d'Administration, par l'équipe d'encadrement.



## Mai

- ▶ Lancement du paramétrage du logiciel de qualité et de gestion des risques, pour un déploiement en 2026.

# A R R Ê T S U R



## Février

- ▶ Poursuite des ateliers menés dans le cadre de l'action expérimentale de *cosearching*, qui vise à favoriser l'employabilité des résidents des centres d'hébergement d'urgence (CHU), et lancement des ateliers pour le CHRS.



## Avril

- ▶ Lancement, avec notre Comité social et économique (CSE), des travaux de définition et de concrétisation de nos engagements en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

## Juin

- ▶ Célébration des 40 ans de l'Association (1985-2025).
- ▶ Mise en ligne du nouveau site internet de l'AUVM.





## Juillet

- Mise à disposition de dix places supplémentaires d'hébergement d'urgence temporaire.



## Juillet-août

- Activités d'été des services.



## Novembre

- Questionnaire annuel des résidents.

## Septembre

- Conseil de la vie sociale dans les services.



# I M A G E S 2 0 2 5

## Août

- Fermeture du dispositif de logements relais pour les familles vulnérables, à la suite de l'arrêt de financement par le Conseil Départemental du Val-de-Marne (31 août).



## Octobre

- Finalisation de la révision du Règlement de fonctionnement.
- Assemblée générale extraordinaire et adaptation de nos statuts à l'évolution de notre intervention.

## Décembre

- Fêtes de fin d'année.
- Visite de Madame la Préfète déléguée à l'égalité des chances, accompagnée de l'équipe de la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement du Val-de-Marne (DRIHL UT 94), au CHRS (rencontre avec l'équipe et les résidents).



## MIEUX RÉPONDRE À NOTRE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE : UN AXE FORT DE NOTRE PROJET STRATÉGIQUE

Consciente de l'impact de ses activités sur l'environnement, les conditions de travail des salariés et la société au sens large, l'AUVM s'inscrit dans une démarche progressive et pragmatique de responsabilité sociétale et environnementale. Cette orientation vise à concilier qualité de l'accompagnement, performance organisationnelle et réduction de l'empreinte écologique, tout en renforçant la cohérence entre les valeurs portées par l'Association et ses pratiques quotidiennes. Ainsi, marquée par la mise en œuvre d'actions concrètes touchant tant les usages internes que la gestion du patrimoine et des équipements, l'année 2025 a traduit la volonté de l'AUVM d'inscrire durablement son fonctionnement dans une dynamique responsable.



### Nos engagements opérationnels de l'année 2025.

- Installation de dispositifs de tri sélectif dans tous les bureaux et espaces communs.
- Utilisation généralisée des Ecobox pour la collecte et le recyclage des cartouches d'imprimante.
- Distribution de gobelets réutilisables aux salariés, avec arrêt progressif des gobelets en carton.
- Point « responsabilité sociétale des organisations (RSO) » intégré à chaque réunion du Comité économique et social (CSE), afin de garantir un suivi régulier et partagé de cet axe.
- Réflexion ouverte sur la gestion des équipements électroniques en fin de vie (ordinateurs, téléphones, etc.).
- Réduction de notre impact environnemental en lien avec le démantèlement des logements relais : optimisation du parc locatif visant à résilier les baux des logements énergivores et trop éloignés des bureaux AUVM et/ou isolés (réduction des déplacements).
- Révision des contrats d'entretien des espaces verts pour 2026, afin d'exclure tout recours à des produits phytosanitaires et de privilégier des pratiques respectueuses de l'environnement.

# Inconditionnalité de l'accueil

**Transformation  
sociale positive**

**Compétences**

**Partenariat dynamique**

**100 % des référents  
sociaux diplômés**

**Protection**

**Bienveillance**

**Sécurité**

**Consolidation et partage  
des compétences**

**Éthique**

**Adaptation  
et innovation**

Amélioration de la qualité

**Intelligence collective**

**Transversalité**

**Expertise**

Espaces structurés  
d'échanges et de participation

Exigence qualitative

**Citoyenneté**

**Bienveillance**

**Mise en sécurité**

**Développement  
de l'autonomie**

## LA CÉLÉBRATION DES 40 ANS DE L'AUVM : UN TEMPS FORT FÉDÉRATEUR



La célébration des 40 ans de l'AUVM a constitué un moment particulièrement marquant de l'année 2025, qui a rassemblé l'ensemble des salariés de l'Association, ses administrateurs et de très nombreux partenaires institutionnels, associatifs et opérationnels accompagnant quotidiennement son action sur le territoire. Cette **forte mobilisation** témoigne de la reconnaissance dont bénéficie l'AUVM et de la solidité des coopérations qu'elle a construites au fil des années.

Au-delà de sa dimension institutionnelle, cet anniversaire a surtout constitué **un temps de rencontre, de convivialité et de partage**, mettant à l'honneur quarante années d'engagement collectif au service des personnes les plus vulnérables.

Plusieurs **prises de parole** ont rythmé la cérémonie. La **Présidente de l'Association** a rappelé avec émotion l'histoire, les valeurs et la mission de l'AUVM, soulignant que « *quarante années d'une histoire collective construite avec conviction, professionnalisme et surtout humanité* » ont permis d'accompagner des milliers de parcours de vie et de construire des réponses adaptées aux besoins sociaux du territoire.

Moment particulièrement fort de la célébration : la parole a également été donnée aux **personnes accompagnées**. Une résidente du CHRS, membre du Conseil de la vie sociale (CVS), est intervenue pour témoigner du rôle essentiel de cette instance dans la vie quotidienne des résidents, en tant qu'espace où « *les résidents et les familles peuvent faire entendre leur voix* » et contribuer à l'amélioration des conditions d'accueil du Centre. Un résident du Pôle Jeunes a également pris la parole pour partager son expérience de l'accompagnement proposé par l'AUVM, et de l'importance du soutien reçu dans son parcours. Ces témoignages ont constitué un moment d'émotion collective particulièrement intense, qui a concrètement rappelé le sens des missions portées par l'Association.

Cette célébration a ainsi permis de mettre en lumière non seulement l'histoire de l'AUVM, mais surtout

la dimension profondément humaine de son action. En offrant un espace de rencontre entre professionnels, partenaires et personnes accompagnées, elle a favorisé **un sentiment d'appartenance partagé**, ainsi que la reconnaissance mutuelle des engagements de chacun.

Réunir l'ensemble des acteurs engagés à ses côtés a permis à l'AUVM de **réaffirmer son action fondée sur des valeurs fortes** : l'accueil inconditionnel des publics en situation de rupture, la recherche de solutions d'hébergement adaptées, le développement de partenariats construits sur un diagnostic

partagé, ainsi que la promotion d'une transformation sociale positive reposant sur la participation des personnes accompagnées et la co-construction de leurs parcours. Cette mobilisation collective s'inscrit dans la mission de l'Association, qui consiste à garantir un accompagnement social digne, global, assuré par une équipe pluridisciplinaire engagée et orienté vers une réinsertion durable.

Au-delà d'un simple anniversaire, cette journée restera **un moment fédérateur**, porteur de sens et d'élan pour l'avenir de l'Association.





  
**A U V M**  
Association d'intérêt général  
**40 ANS**  
1985-2025



**Vous pourrez  
découvrir  
le film projeté lors de  
la célébration  
sur le nouveau site  
de l'AUMM :**  
<https://aumm.org/>

# DISCOURS

## de Dominique Mendes, Présidente de l'Association

*« Mesdames, Messieurs, chers partenaires, chers amis de l'AUVM,*

*C'est avec une grande émotion et une immense fierté que je prends la parole aujourd'hui pour célébrer les 40 ans de notre Association.*

*Quarante ans.*

*Quarante années d'une histoire collective construite avec conviction, professionnalisme et, surtout, avec humanité.*

*Quarante années d'engagement au service des personnes isolées, des familles, des enfants, des jeunes, des femmes victimes de violences et de toutes celles et ceux qui, un jour, ont eu besoin d'un lieu pour se reconstruire, d'un accompagnement pour reprendre pied, d'une écoute respectueuse pour retrouver confiance.*

*Quarante années de présence sur le terrain, à faire vivre des valeurs de solidarité, de dignité, de justice sociale.*

*Je dois vous dire que cette célébration a suscité pour nous une véritable réflexion.*

*Fêter cet anniversaire n'allait pas de soi, car la croissance de notre Association est aussi le reflet d'une réalité sociale douloureuse : celle de l'augmentation des ruptures d'hébergement, des précarités qui s'aggravent, des parcours de vie fragilisés.*

*Mais avec les membres du Conseil d'administration et la Direction Générale, nous avons fait le choix de mettre en lumière ce que ces quarante années racontent aussi : des milliers de parcours accompagnés, des solutions construites avec et pour les personnes, un engagement collectif sans faille pour une société plus juste et des impacts concrets, chaque jour, sur notre territoire.*

*Je veux saluer ici le travail des équipes qui se sont succédé — professionnelles, bénévoles, administrateurs — et qui, avec humanité et conviction, ont donné du sens à nos missions.*

*À toutes celles et ceux qui, parfois dans l'ombre, ont tenu la main, trouvé les mots, accompagné un parcours de reconstruction.*

*Je veux remercier également nos partenaires institutionnels, associatifs et financiers, qui nous soutiennent et nous font confiance.*

*Notre histoire, c'est celle d'une association née d'un besoin urgent, qui a su grandir sans jamais perdre de vue l'essentiel : l'accueil inconditionnel, l'accompagnement global, le respect des personnes accompagnées.*

*Aujourd'hui, alors que les défis sociaux sont toujours plus nombreux, l'AUVM continue de se réinventer, avec rigueur et engagement.*

*Ce 40<sup>e</sup> anniversaire n'est pas seulement l'occasion de regarder en arrière. C'est aussi une invitation à nous projeter vers l'avenir. Un avenir que nous savons exigeant, tant les défis restent nombreux : la précarité persiste de manière inquiétante, les inégalités se creusent, les violences faites aux femmes sont malheureusement toujours plus nombreuses. Mais notre détermination demeure intacte.*

*L'AUVM est, plus que jamais, mobilisée pour répondre à ces enjeux, pour renforcer la qualité de l'accueil et de l'accompagnement, et pour continuer d'innover et de construire avec les résidents et nos partenaires des réponses adaptées, ancrées dans la réalité des territoires et des besoins.*

*En cette année anniversaire, nous voulons également affirmer avec force que notre action a du sens, qu'elle repose sur une conviction profonde : personne ne doit être laissé de côté.*

*Alors aujourd'hui, célébrons cette histoire. Célébrons cette énergie collective. Et surtout, continuons, ensemble, à faire vivre les valeurs qui nous animent depuis 40 ans.*

*Merci à toutes et à tous pour votre présence, votre engagement et votre fidélité.*

*Bon anniversaire à l'AUVM ! »*







# DISCOURS

## d'un résident du SHSAJ

« Bonjour à toutes et à tous,

Je m'appelle F., j'ai 19 ans et je suis d'origine guinéenne.

Je tiens à exprimer, du fond du cœur, ma gratitude envers l'association AUVM, qui fête aujourd'hui ses 40 ans d'existence. Depuis mes 16 ans, cette association m'accompagne, me soutient et m'éclaire dans mes démarches, comme elle l'a fait pour tant d'autres jeunes venus d'ailleurs avec l'espoir d'un avenir meilleur. Elle m'a non seulement permis d'accéder à un logement en autonomie, mais aussi de concrétiser mon projet professionnel.

L'AUVM n'est pas qu'une association : c'est aussi une famille pour ceux qui ont dû tout quitter. Grâce à vous, nous retrouvons confiance, dignité et espoir. Vous nous redonnez le goût de croire en la vie, malgré les épreuves, grâce à des professionnels qui essayent d'être les plus

présents possible. Je les remercie profondément pour leur écoute, leur disponibilité et leur humanité.

Depuis ma prise en charge à l'AUVM, j'ai gagné en indépendance, ma situation s'est stabilisée et j'ai pu faire face à la réalité de la vie pour m'y préparer au mieux. J'ai également pu découvrir plusieurs activités culturelles, dont ma première balade à cheval, qui restera gravée dans ma mémoire.

La prise en charge au SHSAJ (Service d'hébergement en semi-autonomie des jeunes) est rythmée par la poursuite de nos objectifs personnels et l'organisation de moments conviviaux. Ça nous aide à grandir et à devenir les adultes de demain.

Merci à l'AUVM pour son engagement, pour sa bienveillance et pour chaque vie qu'elle transforme. Joyeux 40 ans, et longue vie à cette belle mission ! »



## DISCOURS

### d'une résidente membre du Conseil de la vie sociale

« Bonjour à toutes et à tous,

*Je suis très heureuse de prendre la parole aujourd'hui, en tant que résidente, mais aussi en tant que membre du Conseil de la vie sociale, à l'occasion des 40 ans de l'AUVM. Le Conseil de la vie sociale est un espace important dans notre quotidien. C'est là que les résidents et les familles peuvent faire entendre leur voix. Notre rôle, à nous qui en faisons partie, c'est de représenter les familles, de relayer les besoins collectifs auprès de la Direction et de faire le lien entre les personnes hébergées et les équipes. Concrètement, cela signifie que nous écoutons les demandes, les idées, mais aussi, parfois, les plaintes ou les difficultés rencontrées, qu'elles concernent les activités proposées, les règles de vie ou les conditions d'hébergement. Nous sommes là pour faciliter le dialogue, pour que chacun puisse se sentir écouté, compris et respecté.*

*Mais pour remplir ce rôle, il faut aller vers les autres, prendre le temps de discuter, de poser des questions et de faire circuler la parole. Cela peut se faire lors de réunions, par e-mail ou même simplement en se croisant dans les couloirs ou la cuisine commune. Ce qui compte,*

*c'est de rester accessible, disponible et bienveillante. Il est aussi de notre responsabilité de mettre les autres résidents à l'aise pour qu'ils osent s'exprimer. Certains peuvent être timides, réservés, voire méfiants. Et pourtant, chacun a quelque chose à apporter. Il y a tellement de belles idées qui peuvent émerger quand on prend le temps d'écouter, que ce soit pour améliorer la vie collective, proposer des animations ou simplement renforcer l'ambiance conviviale dans la structure. À travers le Conseil de la vie sociale, nous essayons petit à petit d'apporter des améliorations et de faire avancer les choses, à notre échelle. Cela demande de la patience, de l'écoute, du respect... mais aussi de la confiance. Or, c'est cette confiance que nous espérons continuer à construire et à renforcer.*

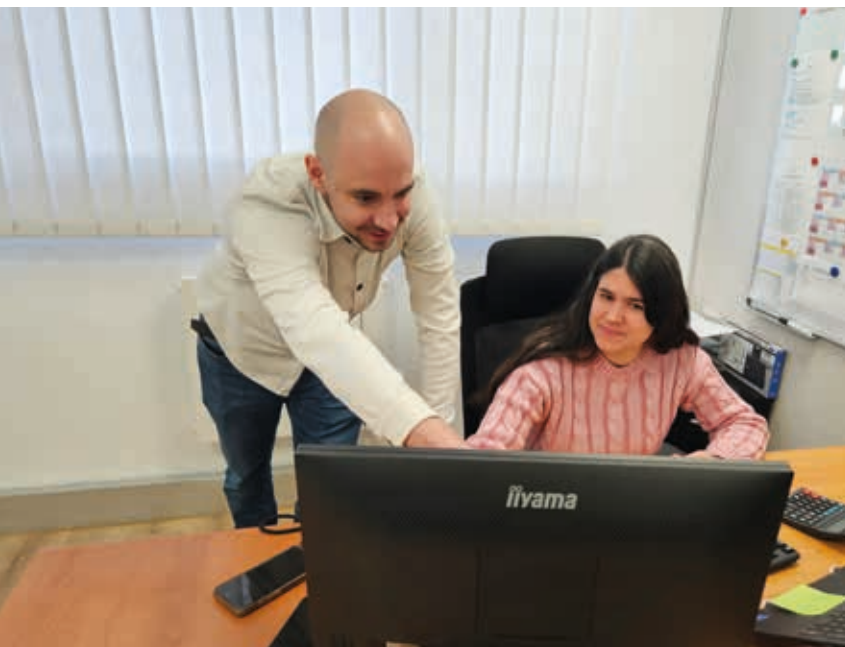
*Alors, aujourd'hui, pour les 40 ans de l'AUVM, je voudrais remercier toutes les personnes – professionnelles, résidentes et familles – qui permettent à cette parole de circuler. Et j'espère que, dans les années à venir, cette voix collective continuera à être entendue et, surtout, à compter.*

*Merci à vous. »*



## L'ANNÉE 2025 PAR LE RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES

En 2025, le Service des Ressources Humaines (RH) de l'AUVM a consolidé ses actions afin de renforcer la stabilité des équipes, de développer les compétences et de sécuriser les parcours professionnels. Le recrutement ciblé, la réduction du recours à l'intérim, la formation continue et la prévention en matière de santé et de sécurité ont permis de soutenir la qualité de l'accompagnement des personnes hébergées.



### ▶ EFFECTIF

Au 31 décembre 2025, l'AUVM disposait :

- d'un effectif total de 122,10 ETP,
- dont trois CDD (contrats à durée déterminée).

Au cours de l'année, l'Association a compté :

- 116,45 ETP en CDI (contrat à durée indéterminée),
- et 4,94 ETP en CDD de remplacement d'un congé maternité ou parental.

L'AUVM a recours à des contrats intérimaires afin d'assurer une présence éducative auprès du public accueilli. Néanmoins, ce recours a diminué d'environ 45 % par rapport à 2024, en nombre d'heures. Il fait l'objet d'un suivi rigoureux afin de

respecter l'enveloppe budgétaire allouée.

**Au 31 décembre 2025 :**

- l'ancienneté moyenne atteignait 4,92 années,
- l'âge moyen des salariés s'élevait à 36,65 ans,
- Le personnel de l'AUVM était composé de 68 % de femmes et de 32 % d'hommes.

**Structuration des effectifs**

- Travailleurs sociaux : 64 %.
- Agents de service intérieur/surveillants de nuit : 15 %.
- Fonctions supports : 11 %.
- Agents techniques : 6 %.
- Direction : 4 %.



Cette répartition des effectifs au sein de l'AUVM vise à garantir la disponibilité des compétences clés nécessaires à la réalisation de nos missions d'hébergement et d'accompagnement social.

## ► RECRUTEMENT

Le Service des Ressources Humaines veille à rendre constamment visibles les besoins en recrutement de l'AUVM auprès des candidats. En 2025, sur le site d'emploi utilisé, l'AUVM s'est positionnée parmi les employeurs les plus consultés par les utilisateurs en recherche d'offres d'emploi destinées aux travailleurs sociaux dans le département du Val-de-Marne. Cette stratégie a permis de recevoir 1 100 candidatures par mois, en moyenne.

Après la présélection des candidatures et la conduite d'entretiens par les responsables de service, **49 contrats de travail ont été signés**, dont 80 % concernaient des fonctions socio-éducatives.

Afin de garantir la qualité de l'accompagnement assuré par l'AUVM, le Service RH a renforcé le contrôle des documents fournis à l'embauche, notamment par la mise en place d'une procédure systématique de vérification des diplômes. Le recensement et la validation des attestations d'honorabilité demandées dans le cadre de certains dispositifs ont également été effectués dans les délais impartis.

## ► MOBILITÉ ET PARCOURS PROFESSIONNELS

La gestion des parcours professionnels des salariés constitue un axe important de la politique RH de l'AUVM. En 2025, nous avons constaté :

- trois mobilités verticales vers des fonctions de coordination ;
- une mobilité verticale vers une fonction de Cheffe de service ;
- quatre mobilités horizontales ayant permis de maintenir dans l'emploi les professionnels concernés par l'arrêt de dispositif demandé par le Conseil Départemental du Val-de-Marne ;
- une mobilité temporaire vers des missions de coordination, à la fois pour répondre à un besoin lié à un poste vacant et pour permettre de valoriser certains potentiels internes.

Par ailleurs, quatre reclassifications ont été opérées pour des professionnels ayant obtenu un diplôme par validation des acquis et de l'expérience (VAE).

Enfin, en accueillant 14 stagiaires au cours de l'année, l'AUVM a poursuivi sa politique de responsabilité sociale.



Romain Durupt  
Responsable RH



Nathalie Gomes  
Assistante RH

## ► FORMATION ET DÉVELOPPEMENT RH

Le plan de développement des compétences a permis de réaliser 24 actions de formation, dont 9 organisées au sein des locaux de l'AUVM, pour un total de 1 526 heures de formation suivies par 97 stagiaires.

Ce plan répond à la fois :

- aux obligations réglementaires (notamment en matière de sécurité),
- aux besoins identifiés par les équipes,
- aux évolutions des référentiels d'évaluation externe élaborés par la Haute Autorité de santé (HAS).

Les principales thématiques du plan de développement des compétences 2025 étaient :

- le droit d'asile,
- le secret professionnel/le secret médical,

**Florantina Domingues**  
Agent d'accueil



- l'éthique dans l'accompagnement social,
- la maladie mentale et la maternité.

**Par ailleurs, l'AUVM permet à ses professionnels de participer à des actions de formation hors plan de développement des compétences**, réalisées par des partenaires :

- 9 professionnels ont participé à la formation « Préparer et réussir l'accès au logement des personnes hébergées » ;
- 10 professionnels ont participé à la formation « Détection des troubles psychiques » ;
- 11 professionnels ont participé à la formation « Comment améliorer l'accompagnement des femmes migrantes victimes de violences conjugales et intrafamiliales ».

Un professionnel a également bénéficié d'une formation de préparation à la retraite.

Enfin, les chefs de service ont continué à bénéficier de sessions d'analyse des pratiques professionnelles **managériales**, dans le cadre d'une expérimentation débutée en 2024 pour favoriser l'échange entre pairs et l'harmonisation des pratiques managériales.

## ► **SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL**

Dans le cadre du plan de développement des compétences, entre autres, l'AUVM a réalisé les actions de formation suivantes :

- 24 professionnels ont été formés aux **exercices**

d'évacuation en cas d'incendie,

- 17 professionnels ont obtenu ou mis à jour leurs **habilitations électriques**,
- 24 professionnels ont été formés aux **premiers secours civiques**.

Enfin, en lien avec le CSE, l'AUVM élabore un **programme annuel d'actions de sensibilisation** diffusé par l'intermédiaire d'une newsletter. Les thématiques abordées en 2025 ont été : les fortes chaleurs, la prévention du suicide, les risques numériques, les risques d'incendie, les virus de l'hiver et la sécurité routière.

## ► **RELATIONS COLLECTIVES ET DIALOGUE SOCIAL**

En 2025, **six réunions ordinaires du Comité économique et social (CSE)** se sont tenues.

Par ailleurs, dans le cadre du projet stratégique de l'Association, la Direction a associé les représentants du personnel à la **réflexion menée sur la responsabilité sociale et environnementale (RSE)**. Afin d'établir un diagnostic partagé de la situation et de faire émerger des pistes d'amélioration adaptées à l'activité de l'AUVM, ce sujet fait l'objet d'un point récurrent à l'ordre du jour.

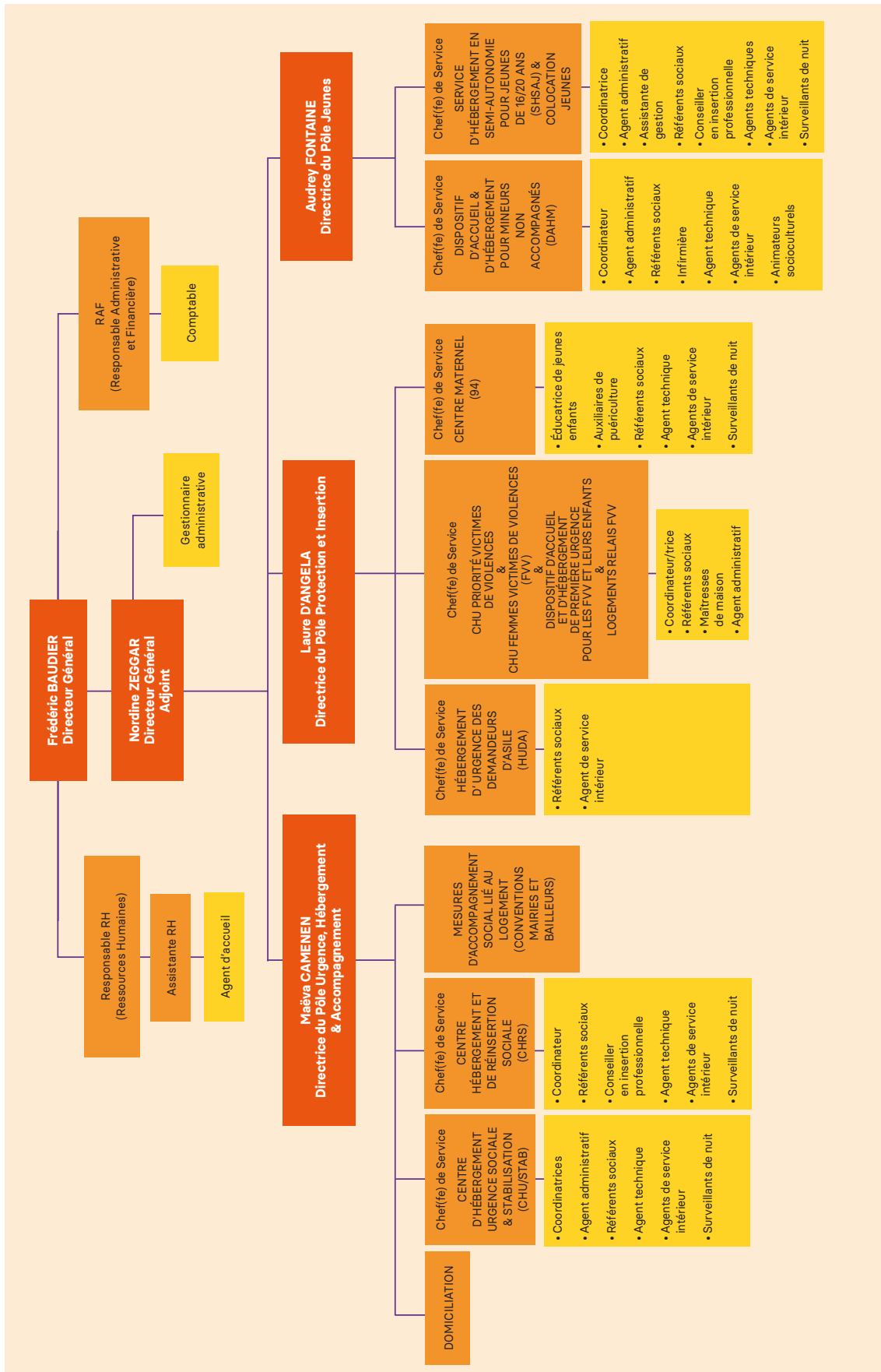
## ► **PERSPECTIVES 2026**

En 2026, l'AUVM prévoit de **réviser son projet d'établissement**. L'adaptation de certains processus RH sera effectuée en s'appuyant sur les travaux des ateliers pluridisciplinaires.

Le Service des Ressources Humaines poursuivra sa modernisation avec la **dématérialisation des dossiers du personnel**, qui vise à simplifier les procédures et à renforcer l'efficacité administrative. Il s'adaptera également aux nouvelles obligations réglementaires, notamment en matière d'entretiens professionnels et de transparence salariale.

Parallèlement, **la prévention des risques au travail** restera une priorité : la sensibilisation aux risques de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes sera renforcée, conformément aux orientations des négociations annuelles obligatoires (NAO), afin de garantir aux professionnels un environnement de travail sûr et respectueux.

# ORGANIGRAMME GÉNÉRAL (au 31 décembre 2025)



## L'ANNÉE 2025 PAR LA RESPONSABLE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

**Léa Zitoune**, Responsable  
Administrative et Financière



Au cours de l'année 2025, la fonction administrative et financière de l'AUVM a poursuivi son engagement en faveur d'**une gestion rigoureuse, transparente et sécurisée**, au service direct des missions sociales de l'Association. Dans un environnement marqué par des contraintes budgétaires croissantes et une complexification des exigences réglementaires, l'objectif constant a été de garantir la fiabilité des données financières, la soutenabilité des dispositifs et l'optimisation de l'utilisation des ressources, afin de répondre au plus près des besoins des publics accompagnés.

Dans la continuité des actions engagées les années précédentes, **les dispositifs de contrôle interne ont été consolidés et les procédures de validation financière renforcées**. Cette démarche visait à sécuriser l'ensemble de la chaîne de dépense, à améliorer la traçabilité des opérations et à fiabiliser les informations transmises aux financeurs et aux instances de gouvernance. La digitalisation des

processus administratifs et comptables a continué à produire des effets positifs, en permettant une gestion plus fluide, une réduction des délais de traitement et une meilleure sécurisation des données.

Par ailleurs, notre **collaboration avec un cabinet comptable externe spécialisé** s'est poursuivie en 2025. Elle a contribué à affiner les analyses financières, à sécuriser les clôtures comptables ainsi qu'à améliorer la qualité du *reporting*.

L'année 2025 a également été marquée par un **renforcement significatif du rôle d'appui stratégique de la fonction financière auprès des directions de pôle et des équipes opérationnelles**.

Au-delà du suivi budgétaire, l'objectif a été d'accompagner les services dans l'ajustement de leurs moyens aux réalités du terrain, en veillant à **concilier contraintes financières et qualité de l'accompagnement** proposé aux résidents.

À ce titre, la **poursuite des comités de gestion** trimestriels au sein de chaque pôle de l'AUVM constitue l'évolution majeure de l'année. Ces instances réunissent la Direction Générale (DG), la Direction Générale Adjointe (DGA), la Responsable Administrative et Financière (RAF) et la Direction de Pôle (DPO). Elles permettent un suivi régulier, partagé et opérationnel de la situation financière, des ressources humaines, de l'activité, ainsi que des besoins spécifiques de chaque dispositif.

**Ces comités ont plusieurs objectifs :**

- analyser les écarts budgétaires et anticiper les risques financiers ;
- ajuster les moyens aux besoins réels des services et des publics ;
- prioriser les dépenses en fonction des enjeux d'accompagnement ;
- renforcer la coordination entre pilotage stratégique et réalité du terrain ;
- sécuriser les décisions financières dans une logique de responsabilité collective.

Ce mode de pilotage rapproché favorise une gestion plus réactive et plus fine, qui permet de « coller au plus près » des besoins des résidents et des équipes. Il contribue également à une meilleure lisibilité des contraintes budgétaires, partagées par l'ensemble des cadres, ainsi qu'à une responsabilisation collective en matière d'utilisation des ressources associatives.

Par ailleurs, l'année 2025 a confirmé **l'importance de l'accompagnement administratif et financier des services dans l'adoption d'outils et de pratiques harmonisées**. Cette démarche vise à garantir la cohérence

des méthodes de gestion à l'échelle de l'Association, tout en tenant compte des spécificités de chaque pôle. Elle participe au renforcement de la capacité institutionnelle de l'AUVM et à la sécurisation de son développement.

L'ensemble de ces actions s'inscrit dans une **dynamique d'amélioration continue**, au service de la pérennité financière de l'Association, de la qualité des réponses apportées aux personnes accompagnées et du soutien concret apporté aux missions sociales de l'AUVM face aux enjeux actuels.

## L'ANNÉE 2025 PAR LA GESTIONNAIRE ADMINISTRATIVE

**En 2025, j'ai pris mes fonctions de gestionnaire administrative en appui à la Direction Générale.** Mon rôle consiste à structurer et à fiabiliser les outils de suivi nécessaires à l'AUVM. En lien direct avec le Directeur Général Adjoint, je consolide et j'analyse les données transmises par les différents services, afin de créer et de suivre certains indicateurs utiles.

**J'ai notamment :**

- mis en place le tableau de suivi des logements, qui permet d'avoir une vision claire et actualisée de l'activité et des capacités d'hébergement ;

**Carole Van Haute**  
Gestionnaire administrative



- organisé le suivi administratif de la flotte de véhicules afin d'en assurer la traçabilité et de garantir le respect des échéances.

**Je contribue par ailleurs au cycle d'achat, ainsi qu'à la préparation de certaines modifications de documents institutionnels**, tout en développant une contrathèque dématérialisée destinée à garantir un suivi des engagements contractuels.

**En participant à la structuration des outils internes et au renforcement de la coordination** entre les services, ces missions contribuent à l'amélioration de la qualité des prises en charge effectuées par notre Association.



## L'ANNÉE 2025 PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT



**Frédéric Baudier**  
Directeur Général

**L'année 2025 s'est inscrite dans un contexte social et institutionnel particulièrement exigeant**, caractérisé par un environnement économique contraint, une complexification des cadres réglementaires et un accroissement préoccupant des vulnérabilités des publics accompagnés par l'AUVM. Femmes victimes de violences, familles en grande précarité, jeunes en rupture de parcours ou personnes isolées : tous témoignent de situations de plus en plus complexes, qui nécessitent des réponses adaptées, réactives et coordonnées.

Face à ces défis, l'Association a poursuivi son développement en s'appuyant sur l'engagement remarquable de ses équipes. **L'année a été marquée par un effort soutenu en matière de recrutement et de formation**, afin de consolider les effectifs, de renforcer les compétences professionnelles et de soutenir les pratiques d'accompagnement dans un contexte de tension sur les métiers du secteur social. Cet investissement a constitué un levier essentiel pour garantir la qualité, la continuité et la sécurité des accompagnements proposés.



**Nordine Zeggar**  
Directeur Général Adjoint

**Dans une logique d'amélioration continue et de conformité réglementaire, l'AUVM a également engagé la révision de son règlement de fonctionnement** afin de l'actualiser au regard des évolutions législatives, des besoins des personnes accompagnées et des pratiques professionnelles. Ce travail vise à renforcer la lisibilité des droits et des obligations de chacun, à sécuriser le cadre d'intervention et à promouvoir une relation d'accompagnement fondée sur le respect, la dignité et la participation des résidents.

**L'année 2025 a également été celle des 40 ans de l'Association**, moment fort de reconnaissance du chemin parcouru et de mobilisation collective. Cet anniversaire a permis de réunir salariés, administrateurs, partenaires et personnes accompagnées autour des valeurs fondatrices de l'AUVM, tout en réaffirmant la nécessité de poursuivre notre action face à des besoins sociaux toujours croissants.

Dans le même temps, **l'AUVM a renforcé son ouverture et sa visibilité à travers le développement de nouveaux partenariats et la mise en ligne de son nouveau site internet**, outil stratégique pour améliorer l'information

des publics, valoriser nos actions et faciliter les coopérations avec les acteurs du territoire.

**Consciente de sa responsabilité sociétale, l'Association a par ailleurs poursuivi ses engagements en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE)**, en intégrant progressivement ces préoccupations dans son fonctionnement et ses pratiques. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de cohérence entre nos valeurs et notre mode d'organisation.

**Sur le plan de la qualité et de la gestion des risques, l'année a été marquée par le paramétrage d'un logiciel dédié**, destiné à structurer les démarches d'amélioration continue, de traçabilité et de sécurisation des pratiques, et dont le déploiement est prévu en 2026.

**Une attention particulière a continué d'être portée à la prise en compte de l'expression des résidents**, recueillie à travers des temps formels et informels d'échanges, et au moyen d'outils institutionnels prévus à cet effet. Les éléments collectés ont été intégrés dans le logiciel qualité afin d'assurer une traçabilité des observations, des demandes et des actions d'amélioration mises en œuvre. Cette démarche a pleinement participé à l'amélioration continue de la qualité de l'hébergement et de l'accompagnement social proposés, en veillant à adapter les réponses aux besoins exprimés et aux situations individuelles, dans le respect des droits et de la dignité des personnes accueillies.

**Par ailleurs, en 2025, le Centre Maternel a fait l'objet d'une évaluation**, étape importante pour mesurer

la qualité des prestations délivrées et identifier les axes d'amélioration. En 2026, les services du Pôle Jeunes seront à leur tour engagés dans cette démarche d'évaluation.

**La protection des données personnelles et le respect du Règlement général sur la protection des données (RGPD) ont également continué à mobiliser l'Association**, dans un contexte de digitalisation croissante des outils et des pratiques. Des actions de sensibilisation, de mise en conformité et de sécurisation des traitements ont été poursuivies afin de garantir la confidentialité et les droits des personnes accompagnées.

**Enfin, durant l'année 2025, l'AUVM a préparé un chantier structurant pour l'avenir, à savoir la révision du projet d'établissement**, qui démarrera en 2026. Cette démarche collective constituera un moment clé pour redéfinir les objectifs stratégiques de l'Association, adapter son offre aux évolutions des besoins sociaux et renforcer la cohérence de ses actions sur le territoire.

**Plus que jamais, l'AUVM demeure mobilisée pour poursuivre sa mission d'accueil, de protection et d'accompagnement des personnes les plus fragilisées**, en s'appuyant sur les compétences de ses professionnels, la confiance de ses partenaires et l'implication de ses instances associatives. Cette mobilisation s'inscrit dans une gouvernance engagée, portée par le Conseil d'administration et soutenue par un réseau partenarial indispensable à la mise en œuvre de nos missions.



# LE PÔLE URGENCE, HÉBERGEMENT ET ACCOMPAGNEMENT (UHA)



## LE MOT DE LA DIRECTRICE DE PÔLE

**D**urant l'année 2025, le Pôle UHA a poursuivi ses actions en veillant à concilier exigences réglementaires, continuité des missions et évolutions des pratiques professionnelles. **Un travail structurant a été mené pour sécuriser les organisations, accompagner les équipes face aux changements et préparer les transformations à venir**, notamment celles liées à l'évolution des capacités d'accueil et des modalités d'accompagnement.

Dans ce cadre, la mise en place du plan d'action issu de l'évaluation du CHRS a constitué un levier structurant, favorisant la mise en œuvre d'actions concrètes, partagées avec les équipes et intégrées au fonctionnement quotidien des dispositifs. Il a été nécessaire de réaliser un important travail préparatoire associant les équipes afin d'adapter les outils, les procédures et les modes de fonctionnement, tout en garantissant la continuité des services et la cohérence des parcours d'accompagnement.



La collaboration étroite avec le délégué à la protection des données (DPO) a permis de renforcer la conformité des pratiques tout en tenant compte des réalités du terrain. Cette articulation entre pilotage stratégique et mise en œuvre opérationnelle a favorisé l'appropriation progressive des enjeux de protection des données par les équipes, sans compromettre la réactivité ni la qualité des services rendus.

**Sur le plan opérationnel, l'action du Pôle s'est traduite par un accompagnement constant des professionnels dans leurs pratiques quotidiennes :** gestion des dossiers des usagers, sécurisation des échanges d'informations, respect des règles de conservation et d'archivage, et prise en compte des droits des personnes. Une attention particulière a été portée à l'anticipation des situations à risque et à la recherche de solutions pragmatiques, adaptées aux contraintes des dispositifs.

Les projets d'évolution des organisations liés à la transformation de places de CHU en places de CHRS ont également constitué un axe fort de l'année. Ils ont également exigé un important travail préparatoire d'adaptation des outils, des procédures et des modes de fonctionnement, auquel les équipes ont activement contribué.

**Les perspectives pour 2026 sont de poursuivre cette dynamique**, avec la volonté de consolider les pratiques, d'accompagner les changements à venir et de maintenir un haut niveau d'exigence dans le service rendu aux publics accompagnés.

Maëva CAMENEN

## LE CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE (CHRS)

Après une évaluation finalisée en mars 2015, la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL) du Val-de-Marne a validé la mise en œuvre d'une dynamique interne d'amélioration de la qualité au sein de l'Association, et renouvelé son autorisation d'exercer pour 15 ans.

Un Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) signé pour la période 2019-2023, indique le transfert de 75 places de notre Centre d'hébergement d'urgence (CHU) vers notre CHRS, portant ainsi à 150 le nombre de places mises à disposition par ce dernier à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le nouveau CPOM a été signé en 2025. Dans le cadre de son renouvellement, un travail a été mené en 2024 afin d'élaborer un diagnostic partagé et de définir les orientations ainsi que les objectifs du CHRS. Le nouveau CPOM a été signé en 2025.



### ► AUTORITÉ DE CONTRÔLE ET DE TARIFICATION

État-DRIHL UT 94 (Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement du Val-de-Marne).

### ► MISSIONS

- Accueil et hébergement.
- Accompagnement social global intensif (accom-

pannement aux soins, aux tâches administratives, au savoir-habiter, à l'insertion professionnelle ou à la formation, et à la gestion budgétaire).

- Développement de l'autonomie globale.
- Accompagnement à la citoyenneté.
- Réorientation adaptée via le SIAO (Service intégré de l'accueil et de l'orientation) et le Syplo (Système priorité logement), et accès au relogement.

### ► NOMBRE DE PLACES

150 places.

# MONOGRAPHIE

## d'un couple admis au CHRS le 6 octobre 2021

### Parcours antérieur et admission au CHRS

Originaire du Nord, le couple s'est installé en région parisienne entre 2020 et 2021 à la suite d'une sollicitation d'aide de la part d'une amie. Après quelques mois de cohabitation marqués par des conflits, il s'est trouvé sans solution d'hébergement. Une période d'errance a précédé une prise en charge par le dispositif d'urgence (115), de mai 2021 à octobre 2021, avec une orientation à l'hôtel.

Le couple a été admis au CHRS de l'AUVM le 6 octobre 2021. À son arrivée, il a été accueilli en hébergement diffus, dans un logement de type 2 situé à Orly. Monsieur, âgé de 59 ans, et Madame, âgée de 54 ans, présentaient une situation de grande vulnérabilité, tant sur le plan social que sanitaire.

### L'adaptation de l'accompagnement du CHRS

Dès l'admission, un accompagnement renforcé a été mis en place, comprenant une alternance entre des visites à l'hébergement et des entretiens au bureau, au rythme d'un contact tous les deux jours. Cette modalité intensive a permis une remobilisation progressive du ménage entre l'admission et le 31 décembre 2021. Le travail a notamment porté sur la mise à jour de la situation administrative, ainsi que sur la prise de conscience des difficultés identifiées, en particulier en matière de gestion budgétaire et de refus de soins.

Le couple, et plus particulièrement Monsieur, a rencontré des difficultés importantes à reconnaître l'intérêt du suivi médical et l'urgence de sa situation. Entre 2022 et 2025, l'équipe a constaté une dégradation significative de l'état de santé de Monsieur (perte de mobilité, augmentation des conduites addictives et fragilisation de la santé mentale), marquée par des hospitalisations répétées.

Afin de sécuriser la prise en charge au sein de l'hébergement, un travail de partenariat a été engagé. En lien avec le médecin traitant, un cabinet infirmier est intervenu quotidiennement (soins d'hygiène, observance thérapeutique et soutien

**« L'ensemble de l'équipe du CHRS s'est fortement mobilisé pour assurer des passages quotidiens, permettant de veiller à l'état de santé du couple, à sa sécurité, et à la coordination des interventions avec les partenaires médico-sociaux. »**

psychologique). Cette intervention a été complétée par l'intervention d'un service d'aide à domicile (aide aux repas, entretien du logement et soutien dans les actes de la vie quotidienne). Par ailleurs, un suivi psychologique a été mobilisé afin de soutenir Madame dans son rôle d'aidante, ainsi que dans la prise en compte de sa propre santé.

En parallèle, l'ensemble de l'équipe du CHRS s'est fortement mobilisé pour assurer des passages quotidiens, permettant de veiller à l'état de santé du couple, à sa sécurité, et à la coordination des interventions avec les partenaires médico-sociaux.

### Mesures de protection et sécurisation du parcours

Malgré cet étayage pluridisciplinaire, plusieurs situations de mise en danger ont été constatées. À la suite d'une nouvelle hospitalisation et d'un travail de coordination avec l'assistante sociale hospitalière, Madame a pris en compte les inquiétudes de l'équipe et a accepté d'engager une démarche de protection juridique. Elle a été accompagnée tout au long de la procédure, qui a abouti à une mesure de curatelle renforcée.

Monsieur, bien qu'ayant donné son accord de principe, ne s'est pas présenté aux convocations, ce qui a conduit à l'annulation de la procédure initiale. Face à la persistance des situations de vulnérabilité, un signalement pour personne vulnérable a été transmis. Le juge a, à l'issue de la procédure, ordonné une mesure de tutelle.

Monographie

## Orientation résidentielle et mise en œuvre du projet de sortie

Dans le cadre du projet de relogement, la question du maintien d'un projet de vie commune a été réinterrogée au regard de l'état de santé de Monsieur et en lien avec la mandataire judiciaire. Après de nombreux échanges, le couple a accepté le principe d'une séparation résidentielle, afin de garantir une prise en charge adaptée à chacun.

À la suite de la mise à jour de la demande de logement social, Madame a bénéficié d'une proposition de logement qui a abouti à une attribution : un logement de type 1, via le partenariat entre l'AUVM et le bailleur social Valophis Habitat.

Concernant Monsieur, après de nombreuses candidatures adressées à différentes structures, une réorientation en Ehpad a été validée par le médecin traitant et la mandataire, en lien avec le service de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Les démarches ont été menées conjointement par la mandataire et le coordinateur du CHRS, en lien avec Monsieur. Celui-ci a été accompagné lors des étapes de préadmission (entretiens, visite de l'établissement et appropriation des documents internes), puis lors de son admission.

Monsieur a intégré l'Ehpad le 16 octobre 2025. Il bénéficie désormais d'un accompagnement médico-social de proximité, participe aux

**« Cette prise en charge globale a contribué à sécuriser le parcours, tant sur le plan physique que psychologique. »**

animations proposées et honore régulièrement ses rendez-vous médicaux et paramédicaux. Il maintient également des liens réguliers avec Madame, qui lui rend visite.

Suite à la signature de son bail, prévue début 2026, Madame pourra bénéficier d'un accompagnement en logement (ADL), ainsi que d'un suivi infirmier, en lien avec sa curatrice, afin de sécuriser son installation et de favoriser la continuité de l'accompagnement.

L'adaptation progressive de la prise en charge, l'intensification des interventions et la mobilisation coordonnée de partenaires médico-sociaux ont permis de construire une sortie adaptée, réfléchi avec le couple. Cette prise en charge globale a contribué à sécuriser le parcours, tant sur le plan physique que psychologique.

La durée de l'accompagnement a permis une réelle sortie de l'urgence et la mise en place d'un étayage indispensable, sans lequel la dégradation de l'état de santé du couple aurait été significativement aggravée, notamment par une rupture d'hébergement. ■

## ► MODES D'HÉBERGEMENT

Appartements en diffus dans le Val-de-Marne, ainsi qu'en diffus regroupés à la Ferme Marais (Orly) et à la Résidence Victoire (Villeneuve-le-Roi).

### TÉMOIGNAGE

#### Activité bowling à Thiais

**« C'est la première fois que je fais du vrai bowling, on s'est bien amusés. »** **Enfant F.**

## ► NOMBRE DE LIEUX D'HÉBERGEMENT

44 appartements individuels répartis entre six communes du Val-de-Marne.

## ► ÉQUIPE

Un chef de service, un coordinateur, des référents sociaux diplômés, un agent social, un agent technique, un agent de service intérieur, un surveillant de nuit et un agent administratif.

## ► PRINCIPAUX CHIFFRES DE L'ANNÉE 2025

- Nombre de personnes hébergées pendant l'année : **53 ménages**, soit 192 personnes, dont 90 adultes et 120 enfants, dont 12 majeurs accompagnant leur famille.
  - Nombre de nuitées réalisées : **54 410**.
  - Taux d'occupation annuel : **99,38 %**.
  - Nombre d'admissions : **10 ménages**, soit 43 personnes nouvellement admises.
  - Nombre de sorties : **11 ménages et 4 décohabitations** (soit 47 personnes), dont 8 familles et 2 jeunes adultes en décohabitation relogés (soit 37 personnes). Un couple a signé un Solibail hors du Département.
- À noter** : en fin d'année 2025, 3 ménages (soit 8 personnes) ont été acceptés en Commission d'attribution logement pour un relogement effectif en 2026.
- Taux de rotation annuel : **24,48 %**.



### TÉMOIGNAGE • Accueil au CHRS

« Avant d'arriver au CHRS, nous étions à l'hôtel dans de mauvaises conditions. À l'AUVM, nous avons été accueillis dans un logement vraiment bien. On a appris à payer un loyer, à entretenir le logement... Cela nous a tellement aidés ! »

Madame F.

## ► ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2025

### Le renouvellement du CPOM

Un diagnostic partagé avec la DRIHL, fondé sur le bilan du précédent CPOM, a été réalisé dans le cadre de son renouvellement. À la suite de ce diagnostic, de nouveaux objectifs en matière d'emploi et de santé ont été proposés, et le nouveau CPOM a été signé en 2025.

### Le Conseil de la vie sociale

Les représentants des résidents et des professionnels ont été élus lors de l'élection du Conseil de la vie sociale (CVS) du 28 novembre 2025.

### Le cosearching pour favoriser l'employabilité

Le CHRS a fait le choix d'externaliser cet accompagnement spécifique via un prestataire spécialiste de la remobilisation professionnelle.

En 2025, **trois sessions de formation**, d'une durée de trois semaines à temps plein, ont été organisées dans la salle polyvalente de la Ferme Marais à Orly. Chaque session a accueilli jusqu'à dix participants.

### TÉMOIGNAGE • Accueil au CHRS

« Depuis mon arrivée au CHRS fin 2025, tout va bien pour moi. Vous venez me voir même le week-end pour vous assurer que je vais bien. Ma référente m'aide dans mes démarches et vous m'avez aidé à trouver un emploi. » Monsieur S., personne isolée

### TÉMOIGNAGE

*« À travers le Conseil de la vie sociale, nous essayons petit à petit d'apporter des améliorations et de faire avancer les choses, à notre échelle. Cela demande de la patience, de l'écoute, du respect... mais aussi de la confiance. Or, c'est cette confiance que nous espérons continuer à construire et à renforcer. »*

**Mme N., membre du CVS**

Cette formation a permis une **remobilisation significative des participants**, majoritairement éloignés de l'emploi, à travers un travail approfondi sur l'estime de soi, la communication (présentation de soi, préparation aux entretiens d'embauche), la rédaction de CV et de lettres de motivation, ainsi que le démarchage d'entreprises partenaires appartenant au réseau du prestataire.

Dans l'année, **ces trois sessions ont permis à quatre personnes d'accéder à un CDI, à quatre participants d'obtenir un CDD ou une mission d'intérim, et à quatre autres d'accéder à une formation qualifiante.** Ces résultats prouvent que la complémentarité de l'expertise du prestataire et de notre équipe fonctionne.

### ► VISITE DE MADAME LA PRÉFÈTE DÉLÉGUÉE À L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DE LA DRIHL UT 94

Le 24 décembre 2025, le CHRS a eu l'honneur d'accueillir Madame la Préfète déléguée à l'égalité des chances dans les locaux de la Ferme du Marais d'Orly. Accompagnée de représentants de la DRIHL du Val-de-Marne, Madame la Préfète a souhaité rencontrer les résidents, ainsi que les membres de l'équipe du CHRS, afin d'échanger sur leur quotidien. La visite de plusieurs hébergements a été suivie d'un temps d'échange convivial avec des résidents autour d'un café. Cette visite, particulièrement appréciée, a constitué une marque de reconnaissance du travail mené par l'Association et par le Service CHRS.



### TÉMOIGNAGE • Accompagnement social

*« À ce jour, tout se déroule très bien. L'accompagnement mis en place est de qualité, structuré et bienveillant. Nous nous sentons réellement soutenus et écoutés dans nos démarches, ce qui est très appréciable et rassurant. Les échanges sont clairs, le suivi est sérieux et l'aide apportée répond à nos besoins. Nous tenions donc à souligner le bon déroulement de cet accompagnement et à exprimer notre reconnaissance pour le travail réalisé ainsi que pour le soutien apporté au quotidien. » Mme L.*

## ► TRANSFORMATION DE PLACES CHU EN PLACES CHRS

Le 1<sup>er</sup> janvier 2026, le CHRS verra sa capacité d'accueil portée de 150 à 300 places. Cette évolution, issue d'un dialogue continu avec la DRIHL du Val-de-Marne, autorité de contrôle et de tarification, correspond à la transformation de 150 places relevant du dispositif CHU de l'AUVM en 150 places de CHRS.

Un travail conséquent a été mené conjointement avec les équipes du CHU et du CHRS, les familles, le SIAO du Val-de-Marne et la DRIHL afin de préparer le transfert des situations. Par ailleurs, les bureaux

actuellement occupés par le CHU de Chevilly-Larue seront transférés dans les nouveaux locaux administratifs du CHRS, situés en centre-ville d'Orly.

### TÉMOIGNAGE • Accueil au CHRS

*« Jamais je n'oublierai mon passage à l'AUVM. Quand j'avais un problème technique, vous interveniez vite. J'ai beaucoup aimé l'appartement, et vous m'avez aidée à rembourser mes dettes pour obtenir un logement. Ma référente a fait son maximum pour m'aider. Un grand merci ! »*

**Madame J.**



## LE CENTRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE (CHU)

La Convention Urgence sociale a été conclue entre l'État et l'AUVM, au titre de l'aide sociale en matière d'hébergement d'urgence. Elle alloue 304 places d'urgence sociale, dont 46 en stabilisation.



### ▶ **AUTORITÉ DE CONTRÔLE ET DE TARIFICATION**

État-DRIHL UT 94 (Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement du Val-de-Marne).

### ▶ **MISSIONS**

• Accueil inconditionnel et hébergement.

- Accompagnement social global de proximité (accompagnement aux soins, aux démarches administratives, au savoir-habiter, à la citoyenneté, à l'insertion professionnelle/la formation et à la gestion budgétaire).
- Développement de l'autonomie globale.
- Réorientation adaptée via le SIAO ou le Syplo, ou accès au relogement grâce au partenariat de l'AUVM.

## ► NOMBRE DE PLACES

429 places, dont 46 en stabilisation.

## ► MODE D'HÉBERGEMENT

Les ménages sont hébergés dans des appartements individuels en diffus, répartis dans l'ensemble du Val-de-Marne. Les logements sont meublés et équipés par l'AUVM.

## ► NOMBRE DE LIEUX D'HÉBERGEMENT

132 appartements répartis entre 17 communes du Val-de-Marne.

## ► ÉQUIPE

Cheffes de service, coordinateurs, travailleurs sociaux diplômés, personnel administratif, agent technique, surveillant de nuit et agent de service intérieur.

## ► PRINCIPAUX CHIFFRES DE L'ANNÉE 2025

- Nombre de personnes hébergées pendant l'année : **168 ménages**, soit 530 personnes, dont 246 adultes et 284 enfants (dont 41 majeurs).
- Nombre de nuitées réalisées : **156 722**.
- Taux d'occupation annuel : **100,09 %**.
- Nombre d'admissions : **35 ménages**, soit 101 personnes.
- Nombre de naissances en cours de prise en charge : **7 naissances**.
- Nombre de sorties : **33 ménages et 6 décohabitations** (soit 96 personnes), dont 28 ménages relogés (soit 82 personnes) à leur sortie.
- Taux de rotation annuel : **18,11 %**.

## ► ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2025

À la suite de plusieurs échanges avec la DRIHL UT 94, **les places dites « ex-alternatives hôtel », ainsi que les places exceptionnelles, ont été intégrées à la convention du Centre d'hébergement d'urgence (CHU) et de stabilisation**. Cette évolution a porté à 429 le nombre total de places relevant de l'accueil inconditionnel.

En 2025, les 429 places ont été déployées au sein de :

- **132 appartements répartis entre trois implantations administratives de l'AUVM**, situées respectivement à Limeil-Brévannes, Nogent-sur-Marne et Chevilly-Larue.
- **43 appartements répartis entre deux sites collectifs en diffus regroupé** (23 appartements sur le site « Un Toit, un Avenir », situé à Limeil-Brévannes, et 20 appartements au sein de la Résidence Simone Veil, localisée à Nogent-sur-Marne).

Dans le prolongement de cette montée en capacité, **le CHU a obtenu auprès de la DRIHL 94 un accès à la plateforme Système priorité logement (Syplo)**, destinée à fluidifier les parcours de relogement. Cette plateforme permet de centraliser les informations relatives à la situation des ménages et de mettre en relation les structures d'hébergement avec les opportunités de logement disponible.

Grâce à cet accès, les équipes peuvent **actualiser régulièrement les dossiers** des personnes prêtes au relogement et identifier plus rapidement les situations susceptibles de bénéficier d'une proposition de logement pérenne. L'utilisation de Syplo contribue ainsi à accélérer les sorties vers le logement, à améliorer la fluidité au sein du dispositif en libérant des places pour de nouvelles admissions, et à renforcer la continuité des parcours en lien avec les acteurs du logement.

Cet outil s'inscrit pleinement dans une **démarche de professionnalisation et d'optimisation de la gestion des parcours** vers l'accès au logement et la sortie du dispositif CHU.



### TÉMOIGNAGE D'UNE ENFANT PARTIE EN COLONIE DE VACANCES :

« La première fois (que je suis partie en colonie de vacances grâce au CHU), c'était cet été, du 28 juillet au 3 août. Le thème était "équitation au château". J'ai adoré monter à cheval. On a fait trois séances d'équitation avec un moniteur, j'ai appris à brosser et nourrir les poneys, et on faisait aussi des jeux comme la voltige. J'ai beaucoup aimé la nuit de trappeur, où on a dormi dans des roulottes près du château. On faisait aussi des activités dans la nature, on s'occupait des animaux et du potager, et on allait à la piscine. Ma référente de l'AUVM m'a donné un sac avec une casquette, une serviette, une gourde... et ça m'a rassurée.

La deuxième fois, je suis repartie en décembre, dans la Manche, du 26 au 31 décembre. On allait tous les jours à la piscine chauffée, on a fait de la pêche à pied et une sortie à la Cité de la Mer de Cherbourg. Il y avait aussi des grands jeux, des chasses au trésor et des veillées tous les soirs. J'ai beaucoup rigolé et appris plein de choses.

Ces colonies m'ont rendu très heureuse. Elles m'ont permis de sortir du Centre, de découvrir de nouveaux endroits et de vivre de très beaux moments, que je n'oublierai pas. »



### TÉMOIGNAGE D'UNE RÉSIDENTE DU CHU :

« J'ai grandi au sein de votre association, et mes enfants aussi. Pas à pas, j'ai pu avancer : j'ai obtenu mon diplôme de monitrice éducatrice puis, plus récemment, celui d'éducatrice spécialisée et mon permis de conduire. Cette évolution, je la dois en grande partie au soutien, à l'accompagnement et à la bienveillance que vous nous avez offerts. »

### TÉMOIGNAGE D'UNE RÉSIDENTE DU CHU :

« Nous vous remercions du fond du cœur. Il est très difficile pour nous de partir : nous avons trouvé ici la paix du cœur et la tranquillité d'esprit. Cet appartement et cette association resteront gravés dans notre histoire. Nous partons pour de nouvelles aventures... mais nous ne vous oublierons jamais. Merci, sincèrement. »

## MONOGRAPHIE

### Prise en charge de Madame T.

#### Originaire de la région parisienne, Madame T.

Madame T. a vécu quelques années en province pour fuir un **contexte de violences conjugales**. N'ayant plus d'opportunité d'emploi en Normandie, elle fait le choix de revenir en Île-de-France en 2021. Victime d'un marchand de sommeil, elle occupera durant quelques mois un appartement sans droit ni titre, dont elle fera l'objet d'une mesure d'expulsion.

C'est ainsi qu'en 2025, le SIAO 94 oriente au CHU **Madame T. et ses deux enfants, alors âgés de 16 et 9 ans**.

Madame T. engage alors des **démarches sur les volets de la santé et du logement** (demande de logement social, inscription au dispositif Syplo, inscription AL'in).

**L'accompagnement au savoir-habiter** révèle rapidement les capacités de Madame T. à entretenir son logement et à l'occuper de façon appropriée, ainsi que sa bonne connaissance de ses droits et devoirs de locataire (paiement régulier de la participation financière, sollicitation du gardien, relève de dysfonctionnement dans l'immeuble impactant l'occupation).

**Concernant l'insertion professionnelle**, Madame T. a eu plusieurs expériences dans le domaine informatique et trouve un contrat auprès d'une entreprise de restauration rapide, dont le siège social se trouve en Seine-Saint-Denis. Elle se plaît dans cet

« En juin 2025, Madame T. reçoit une proposition de logement pour un T4 sur la commune de Villejuif. Appuyée par sa référente sociale, elle constitue son dossier et voit sa candidature acceptée. »

emploi, et obtient assez rapidement des perspectives d'évolution. Ce nouveau travail permet à Madame T. de repenser son budget et de commencer à se constituer une épargne.

**Les enfants, scolarisés**, continuent leurs bonnes progressions. La fille aînée obtient son brevet avec mention à l'été 2025.

**En juin 2025, Madame T. reçoit une proposition de logement** pour un T4 sur la commune de Villejuif. Appuyée par sa référente sociale, elle constitue son dossier et voit sa candidature acceptée.

**L'accompagnement social de la famille** a permis une stabilisation au niveau de l'emploi, la mise en place des démarches de relogement, la continuité de la scolarité de la fratrie, et a conféré à la résidente une meilleure autonomie pour aller vers un relogement dans le droit commun. ■

## L'HÉBERGEMENT D'URGENCE TEMPORAIRE (HUT)

La Convention Urgence sociale a été conclue entre l'État et l'AUVM, au titre de l'aide sociale en matière d'hébergement d'urgence, pour allouer 21 places au 31 décembre 2025.

### ▶ AUTORITÉ DE CONTRÔLE ET DE TARIFICATION

État-DRIHL UT 94.

### ▶ MISSIONS

- Accueil inconditionnel et hébergement.
- Accompagnement social global de proximité (accompagnement aux soins, aux démarches administratives, au savoir-habiter, à la citoyenneté, à l'insertion professionnelle/la formation et à la gestion budgétaire).
- Développement de l'autonomie globale.
- Réorientation adaptée via le SIAO ou le Syplo, ou accès au relogement grâce au partenariat de l'AUVM.

### ▶ NOMBRE DE PLACES

11 places du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2025 et 21 places du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2025.

### ▶ MODE D'HÉBERGEMENT

Les ménages sont hébergés dans des appartements individuels et/ou partagés. Les logements sont meublés et équipés par l'AUVM.

### ▶ NOMBRE DE LIEUX D'HÉBERGEMENT

Cinq logements diffus individuels meublés, allant du T3 au T4, ainsi qu'un logement partagé de type T4. Ces logements sont répartis entre cinq communes du Val-de-Marne.

### ▶ ÉQUIPE

Un référent social.

### ▶ PRINCIPAUX CHIFFRES DE L'ANNÉE 2025

- Nombre de personnes hébergées au cours de l'année : **six ménages**, soit 20 personnes.
- Nombre de nuitées réalisées : **4 979 nuitées**.
- Taux d'occupation annuel : **85,03 %**.
- Nombre d'admissions : **trois ménages**, soit neuf personnes.

### ▶ ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2025

L'année 2025 a été marquée par une augmentation du nombre de places du dispositif HUT, passé de 11 à 21 à partir du mois de juillet. Cette extension a permis d'accueillir un public en situation de grande vulnérabilité sur l'ensemble des registres, notamment sur le plan de la santé, et de lui éviter une rupture d'hébergement.

De nouveaux logements diffus ont été intégrés dans plusieurs communes du Val-de-Marne. Ces logements ont permis aux résidents d'accéder plus facilement aux services, aux établissements scolaires et aux transports en commun. Ils ont également renforcé la proximité entre les équipes de suivi social et les familles, facilitant notre réactivité face aux besoins quotidiens des résidents et aux situations d'urgence.

Plusieurs familles ont été accueillies dans un contexte d'urgence sociale, notamment celles confrontées à la fin de dispositifs d'hébergement temporaires ou à une situation administrative complexe. Ces admissions ont permis de sécuriser immédiatement la situation résidentielle des ménages accueillis et d'engager auprès d'eux un accompagnement social structuré.

**Par ailleurs, l'accompagnement de familles intergénérationnelles et de familles déplacées d'Ukraine a constitué un point fort de l'année.** La prise en charge de ces profils a renforcé l'adaptabilité et la souplesse du dispositif.

**Enfin, le développement et la consolidation des ateliers collectifs ont constitué une autre**

**avancée majeure.** Les actions menées autour des démarches administratives, du savoir-habiter, de l'insertion professionnelle et du logement ont favorisé l'autonomie des résidents, tout en soutenant le lien social et la participation active des familles à la vie de la structure.



## LE SERVICE DE DOMICILIATION

**Un agrément de 5 ans nous a été accordé au titre de la domiciliation des personnes sans domicile stable, dans le département du Val-de-Marne.**

### ► MISSIONS

- Assurer la domiciliation des personnes sans domicile stable reçues.
- Délivrer l'attestation d'élection de domicile permettant l'exercice des droits et l'éligibilité aux prestations sociales.

### ► NOMBRE DE PLACES

L'agrément est délivré pour 400 élections de domicile concomitantes par an.

### ► ÉQUIPE

Les professionnels assurent la réception, le tri, le classement et la distribution du courrier. Ils ont été formés sur l'activité, l'accueil du public et la gestion du conflit, ainsi que sur les notions de :

- secret postal,
- mise en place et suivi des procurations,
- confidentialité et traçabilité des courriers distribués.

### ► PRINCIPAUX CHIFFRES DE L'ANNÉE 2025

**Au 31 décembre 2025.**

- Nombre de domiciliations : **351 personnes + 475 ayant droit**, soit 826 personnes au total.
- Nombre de radiations et de renouvellements : **88 radiations et 195 renouvellements.**
- Nombre de nouvelles domiciliations : **77 personnes.**

### *En 2025*

- Nombre de courriers enregistrés : **5 417 courriers**, pour 826 personnes (domiciliés + ayant droit).
- Nombre de courriers distribués : **5 052 courriers.**

### ► ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2025

Le service de domiciliation constitue un lieu d'accueil et de passage favorisant la création de lien social et la lutte contre l'isolement. Il permet aux personnes sans domicile stable de disposer d'une adresse administrative où recevoir leur courrier, de maintenir le contact avec leurs proches et de conserver un ancrage dans la vie sociale. Ainsi, la domiciliation constitue une **étape déterminante dans un parcours d'insertion ou de réinsertion.**

Nous observons une **augmentation significative des demandes de domiciliation émanant de couples avec enfants.** Un nombre croissant de familles est aujourd'hui confronté à des difficultés économiques – conséquence directe de la crise du logement, de la faiblesse des revenus et de l'augmentation du coût de la vie. À cela s'ajoute la situation de certaines familles dépourvues de statut administratif stable ou ouvrant pleinement des droits. Faute d'accès à un logement pérenne, ces familles sont contraintes de se tourner vers les services de domiciliation proposés par les associations agréées afin de pouvoir recevoir leur courrier et maintenir leurs démarches administratives.

En outre, de nombreuses personnes domiciliées rencontrent des difficultés de lecture et de compré-

hension des documents administratifs. Les professionnels de l'AUVM assurent un accompagnement adapté, **en soutenant les usagers dans la compréhension et la gestion de leur courrier**. Cet appui permet aux personnes concernées de mieux appréhender leurs démarches administratives, de prendre des décisions éclairées et de faire valoir leurs droits.

Par ailleurs, dans une logique d'amélioration de l'accès aux services et de promotion de l'inclusion numérique, **des bornes numériques** ont été installées dans les locaux de Limeil-Brévannes. Elles sont accessibles aux personnes domiciliées lors de l'ouverture ou du renouvellement de leur contrat de domiciliation. Ces équipements

permettent de réaliser des démarches en ligne (consultation des courriels, procédures administratives dématérialisées, etc.) dans un espace dédié et sécurisé. L'accompagnement proposé par les professionnels facilite l'appropriation de ces outils, contribuant ainsi à réduire la fracture numérique et à renforcer l'autonomie des personnes dans leurs démarches quotidiennes.

Enfin, l'équipe demeure attentive aux **situations d'urgence** rencontrées par les personnes domiciliées et, lorsque cela est nécessaire, assure leur orientation vers les institutions et partenaires compétents.



# LE PÔLE JEUNES



## LE MOT DE LA DIRECTRICE DE PÔLE

L'année écoulée a confirmé l'importance de structurer notre action autour d'une véritable **logique de parcours**. Au-delà des dispositifs et des structures, notre priorité demeure l'accompagnement des jeunes dans des trajectoires cohérentes, évolutives et adaptées à leurs besoins.

Cette approche nous invite à **penser l'accompagnement dans la durée**, en veillant à la fluidité des transitions et à la complémentarité des réponses proposées au sein du Pôle Jeunes et avec nos partenaires. Elle suppose également une coordination renforcée entre les équipes et une attention constante portée aux projets individualisés.

La logique de parcours implique de **dépasser les fonctionnements en silos** pour construire des réponses plus lisibles et plus sécurisantes pour les personnes accompagnées. Elle repose sur l'engagement quotidien des professionnels, sur leur capacité d'écoute, d'adaptation et de coopération.

Cette dynamique repose également sur un **travail partenarial** renforcé avec l'ensemble des acteurs du territoire. Ensemble, nous œuvrons à décloisonner les dispositifs, à faciliter les transitions et à sécuriser les parcours des personnes accompagnées.

Grâce à cet engagement collectif, notre pôle poursuit son évolution vers **des pratiques toujours plus centrées sur la personne** et sur la qualité de son parcours.



**Audrey FONTAINE**

## LE SERVICE D'HÉBERGEMENT EN SEMI-AUTONOMIE DE JEUNES (SHSAJ)

En 2018, une convention d'habilitation pour un service d'hébergement en semi-autonomie de jeunes (SHSAJ) dédié à l'accueil de 95 jeunes âgés de 16 à 20 ans a été établie, au titre de l'Aide sociale en matière d'hébergement.

### ▶ AUTORITÉ DE CONTRÔLE ET DE TARIFICATION

Dispositif Renforcer l'autonomie des jeunes pour leur insertion (REAJI) - Conseil Départemental du Val-de-Marne.

### ▶ MISSIONS

- Accueil et hébergement.
- Accompagnement de la transition mineur-majeur.
- Accompagnement à la gestion budgétaire, au savoir-habiter, à la citoyenneté et au développement de l'autonomie générale.
- Insertion professionnelle/scolaire.
- Intégration dans la société.
- Intégration du droit commun de façon éclairée et adaptée.
- Sorties adaptées.

### ▶ NOMBRE DE PLACES

95 places.

### ▶ MODES D'HÉBERGEMENT

31 studios individuels et 24 appartements partagés.

### ▶ LIEUX D'HÉBERGEMENT

55 lieux d'hébergement répartis entre 14 communes du Val-de-Marne.

### ▶ ÉQUIPE

Personnel administratif (assistante de gestion et agent administratif), encadrement socio-éducatif (directrice de Pôle, cheffe de Service, coordinatrice), éducateur spécialisé, conseiller en économie sociale et familiale, moniteur éducateur, conseiller en insertion professionnelle, assistant de service social, agent technique, surveillant de nuit et agent de service intérieur.

### TÉMOIGNAGE

« J'ai 21 ans, je suis éthiopienne et j'ai suivi une formation en BTS management et économie de la construction, qui m'a permis d'acquérir de solides connaissances dans le secteur du bâtiment. Dès mon arrivée, je me suis sentie très bien au sein de l'AUVM. L'appartement mis à ma disposition était confortable et adapté à mes besoins. L'accompagnement m'a beaucoup aidée, à la fois concernant mes papiers administratifs et différents aspects de ma vie. J'ai appris à être plus autonome et à mieux prendre mes responsabilités. Au début, j'ai rencontré des difficultés liées au fait de vivre toute seule : gérer l'argent, réaliser mes tâches quotidiennes, etc. Mais l'équipe du SHSAJ m'a aidée à surmonter ces difficultés petit à petit. Grâce à son accompagnement, j'ai progressivement dépassé les obstacles et gagné en maturité. Aujourd'hui, je veux continuer à évoluer dans le secteur du bâtiment, trouver un travail et avancer dans ma vie. Cette expérience m'a beaucoup aidée à grandir et à devenir plus indépendante. » Madame B.

# MONOGRAPHIE

## d'une jeune femme arrivée au SHSAJ de l'AUVM le 17 juillet 2023, à l'âge de 19 ans.

**« Une orientation vers un logement Crous lui a permis d'intégrer un studio en octobre 2025, à l'aube de ses 21 ans. »**

La jeune femme accueillie au SHSAJ est née en France en 2004. Au mois d'octobre 2019, alors qu'elle était âgée de 15 ans, les services de police sont intervenus à la suite d'un signalement faisant état de violences verbales et physiques au domicile parental.

**Après son audition par la Brigade de protection de la famille, les services de la protection de l'enfance ont été sollicités afin d'assurer sa mise en sécurité.**

Un placement en urgence a été ordonné en foyer départemental en 2019, dans le cadre d'une mesure de protection judiciaire. Par la suite, les ordonnances de placement se sont poursuivies et la jeune femme a été accueillie au sein de plusieurs lieux de placement dans le département du Val-de-Marne.

En 2022, elle s'est vu accorder un premier contrat Jeune Majeur d'une durée d'un an, au cours duquel une orientation vers le dispositif REAJI (Renforcer l'autonomie des jeunes pour leur insertion) a été travaillée. **Le 17 juillet 2023, elle a pu intégrer le service SHSAJ de l'AUVM**, grâce auquel, depuis cette date, elle occupe un studio en semi-autonomie situé dans la commune de Cachan.

Cette jeune fille a par ailleurs poursuivi son cursus scolaire. **Elle est actuellement inscrite en deuxième année de formation d'éducatrice spécialisée** au sein de l'IRTS (Institut régional du travail social) de Montrouge. Ce projet, validé avant son entrée dans le dispositif REAJI, implique qu'elle poursuive ses études à 21 ans puisque sa formation doit s'achever en juillet 2026.

**Les axes de travail abordés avec elle** ont visé à lui permettre d'être autonome financièrement

durant ses deux dernières années de formation, par l'obtention d'un contrat d'apprentissage ou d'un emploi étudiant. Un accompagnement budgétaire a également été mis en place pour l'aider à préparer sa sortie du dispositif. Enfin, concernant ses ressources, des démarches ont été effectuées afin qu'elle puisse bénéficier de bourses, à la fois auprès de l'ASE et de la région.

**La sortie de la jeune fille et son orientation vers un logement ont été abordées dès son entrée à l'AUVM :**

ainsi, il lui a été demandé de réaliser d'emblée des économies pour pouvoir se projeter dans un futur logement. Après être parvenue à le faire dans un premier temps, sa vie personnelle a ensuite été perturbée par certains événements l'incitant à des dépenses impulsives. Cependant, la relation d'accompagnement éducatif établie avec elle lui a permis de se mobiliser sur ce registre : à ce jour, elle a à cœur de modifier son hygiène de vie afin de subvenir à ses besoins et de prioriser ses dépenses.

**Lors de la dernière signature de son contrat Jeune Majeur, en 2024, nous avons abordé les différentes possibilités de logement se présentant à elle** – foyer de jeunes travailleurs (FJT), colocation post-ASE, colocation privée, etc. Elle s'est alors opposée au choix d'un FJT, n'envisageant pas de s'orienter vers ce type de socialisation, et a exprimé sa préférence pour une colocation avec un ami. Un travail de réassurance a été mené auprès d'elle pour l'aider à percevoir de façon plus positive certaines solutions temporaires et à envisager une sortie sereine du dispositif.

**Une orientation vers un logement Crous lui a finalement permis d'intégrer un studio en octobre 2025**, à l'aube de ses 21 ans, et ainsi de quitter le dispositif de l'ASE de manière adaptée. Aujourd'hui, elle poursuit son cursus en licence de sciences de l'éducation.

**Par une démarche d'accompagnement éducatif structurée, à la fois exigeante et soutenante**, l'AUVM inscrit les jeunes dans un cheminement personnalisé et évolutif, favorisant le développement de leur autonomie et la valorisation de leurs capacités. ■

## ▶ PRINCIPAUX CHIFFRES DE L'ANNÉE 2025

- Nombre de personnes hébergées pendant l'année : **157 jeunes.**
- Nombre de nuitées réalisées : **32 041 nuitées.**
- Taux d'occupation annuel : **92,40 %.**
- Nombre d'admissions : **67 jeunes.**
- Nombre de sorties : **73 jeunes.**
- Taux de rotation annuel : **46,5 %.**

### TÉMOIGNAGE

« Arrivé au SHSAJ le 26 août 2025, je suis accueilli à Champigny-sur-Marne. Actuellement, je suis inscrit dans une formation d'agent de propreté et d'hygiène. À travers l'accompagnement de mon éducatrice, je me sens très bien suivi : elle répond à mes besoins, me guide lorsque je commets des erreurs et me montre le bon chemin. L'accompagnement proposé par l'AUVM me convient pour le moment, car mon éducatrice cherche toujours des solutions pour m'aider à surmonter mes difficultés et prend régulièrement de mes nouvelles. Au départ, j'ai rencontré quelques problèmes mais, grâce à son soutien, ils se sont résolus et ma situation s'est améliorée. L'équipe du SHSAJ m'a également beaucoup aidé à surmonter mes difficultés dans le cadre d'appels, d'envoi de SMS/messages vocaux, ainsi que de rendez-vous au bureau durant lesquels je pouvais exprimer mes besoins, recevoir des conseils et suivre l'avancement de mes documents. Aujourd'hui, je souhaite apprendre à effectuer seul mes démarches administratives, corriger mes erreurs, obtenir un travail stable, pouvoir réaliser des économies, et régler sans difficulté mes problèmes administratifs et liés à la santé. » **Monsieur B. M.**



## ▶ ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2025

En 2025, le SHSAJ a organisé trois conseils de la vie sociale réunissant les jeunes accueillis. L'élection des représentants s'est tenue en septembre.

Par ailleurs, le Service a consolidé son action en matière de prévention des risques : les partenariats avec Visa 94 (CAARUD) et l'association ACPE (Agir contre la prostitution des enfants) se sont poursuivis, et une action de sensibilisation



à la santé sexuelle a été proposée aux jeunes sous forme d'ateliers distincts (destinés respectivement aux femmes, aux hommes et à des groupes mixtes).

**En outre, le SHSAJ a continué à réorganiser son offre d'hébergement** en restituant l'ensemble des logements Nexity et en les remplaçant par de nouveaux studios ainsi que par des appartements partagés, plus adaptés à l'évolution du public accueilli, dont la vulnérabilité tend à s'accroître.

**Enfin, le SHSAJ s'est préparé à l'évaluation prévue en 2026**, et a réalisé son auto-évaluation en décembre 2025.

## TÉMOIGNAGE

*« Je suis une jeune femme âgée de 18 ans, sérieuse et motivée, désireuse de construire son avenir et de devenir autonome. Je suis actuellement en classe de Terminale au lycée Champlain, où je prépare un Bac Pro AGR (Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités). Je suis arrivée au SHSAJ il y a un an, à un moment important de mon parcours, où j'avais besoin d'un accompagnement pour me stabiliser et avancer. Je me sens bien accueillie, écoutée et respectée. L'équipe est bienveillante et disponible, ce qui me rassure et me permet d'avancer sereinement. L'appartement est adapté, propre et fonctionnel. Il me permet d'apprendre à vivre seule dans de bonnes conditions et de gagner en autonomie. L'accompagnement proposé me convient : il est personnalisé et adapté à ma situation, que ce soit pour le logement, l'organisation du quotidien ou les démarches administratives. Mes attentes sont de continuer à être accompagnée, de renforcer mon autonomie, de réussir ma formation et de préparer mon avenir professionnel. Depuis mon admission, j'ai appris à gérer un logement, à organiser mon budget, à assumer mes responsabilités et à prendre confiance en moi. Au début, mes principales difficultés concernaient la gestion de mon budget, l'organisation de mon quotidien et le fait de vivre seule. Avec le temps et grâce à l'accompagnement proposé, j'ai réussi à m'adapter. L'équipe m'a aidée en m'apportant des conseils, un suivi régulier, de l'écoute et un soutien moral. Ces éléments m'ont permis de progresser et de trouver des solutions. Mon projet de sortie est de terminer ma formation, de trouver un emploi stable et d'accéder à un logement autonome afin de devenir totalement indépendante. » Mme T.*

## TÉMOIGNAGE

« À partir de mes 16 ans et demi, j'ai été placée dans un appartement accompagné, où j'étais très peu visité par les éducateurs. Ce dispositif m'a permis de bénéficier d'une grande autonomie, tant dans la gestion de mon quotidien que dans ma vie personnelle. Cette autonomie m'a beaucoup aidée à me structurer et à prouver que je pouvais me débrouiller. Les éducateurs qui m'accompagnaient à ce moment-là me faisaient confiance, et les rapports rédigés à l'époque soulignaient que je m'en sortais très bien. À mes 18 ans et demi, j'ai changé de service et intégré une résidence étudiante au sein du SHSAJ de l'AUVM, où un autre mode d'accompagnement était proposé. Ce passage a été compliqué, car les nouvelles règles et les pratiques éducatives y étaient très différentes. Habitue à une certaine liberté, j'ai eu du mal à m'adapter à un cadre beaucoup plus présent. Heureusement, j'ai rencontré ma référente de l'AUVM, une éducatrice avec qui la relation n'a pas été simple au départ mais qui, avec le temps, a su instaurer une véritable collaboration avec moi. Cette professionnelle était investie et efficace. Elle cherchait à adapter les emplois du temps et à rendre le quotidien des jeunes plus fluide. Sa présence a été déterminante dans mon parcours : en créant un lien de confiance entre nous, elle m'a permis d'apprécier davantage l'accompagnement proposé, malgré mes difficultés. Je suis parvenue à tenir et à progresser essentiellement grâce à la qualité de l'accompagnement apporté par l'AUVM, qui a su prendre en compte mes besoins réels, et adopter avec moi une approche humaine et respectueuse. »

Mme H. N.





## TÉMOIGNAGE

*« Je suis un jeune majeur actuellement accompagné par le SHSAJ. Motivé par mon insertion sociale et professionnelle, je souhaite construire un projet stable et autonome. En ce moment, je réfléchis à la construction de mon projet de formation et d'orientation professionnelle. Je suis arrivé au SHSAJ récemment, tandis que je traversais une période importante de transition vers l'autonomie. Depuis mon arrivée, je m'y sens bien : l'environnement est rassurant et l'équipe est à l'écoute. L'accompagnement proposé est personnalisé et répond à mes besoins, notamment concernant l'organisation de la vie quotidienne et la réalisation des démarches importantes. À mon arrivée, j'attendais un accompagnement m'aidant à devenir autonome, à stabiliser ma situation administrative et à construire un projet professionnel solide. Depuis mon admission, j'ai appris à mieux gérer mon quotidien, à prendre des responsabilités et à effectuer des démarches administratives de manière plus autonome. La principale difficulté que j'ai rencontrée concerne les démarches administratives, notamment celles menées au niveau de la préfecture, qui sont parfois longues et complexes. L'équipe du SHSAJ m'a aidé en m'expliquant les démarches, en m'apportant un soutien moral et en m'accompagnant lors de mes rendez-vous et dans mes démarches administratives. Mon projet de sortie est de devenir totalement autonome, avec une situation administrative stable, un logement durable et un projet professionnel ou de formation bien défini. »*

**Monsieur M.**



## LA COLOCATION JEUNES MAJEURS

Une convention a été signée entre l'AUVM et le dispositif REAJI du Conseil Départemental du Val-de-Marne, dans le cadre d'actions dédiées à la prévention des sorties sèches de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), à l'intention des jeunes majeurs actuellement hébergés en logements intermédiaires au sein du dispositif REAJI Logement. L'objectif de cette convention est de permettre aux jeunes concernés d'accéder à une colocation afin d'initier un parcours résidentiel. Les places ont été ouvertes au 1<sup>er</sup> juin 2020 à titre expérimental, avant de faire l'objet d'un conventionnement en 2023.

### ► MISSIONS

- Accompagnement social lié au logement et adapté au profil des jeunes de l'ASE, afin de leur permettre de poursuivre leur parcours d'accès à un logement autonome.
- Accompagnement à la gestion de l'habitat et à la vie en colocation.
- Mise en œuvre, avec les jeunes, d'une mesure d'accompagnement social lié au logement.
- Consolidation de l'autonomie et du projet individuel de chaque jeune, pour soutenir son accès à une solution adaptée de logement et/ou d'hébergement à sa sortie.

### ► NOMBRE DE PLACES

11 places.

### ► NOMBRE DE LOGEMENTS

Trois appartements de type T5, répartis sur trois communes du Val-de-Marne.

### ► PRINCIPAUX CHIFFRES DE L'ANNÉE 2025

- Nombre de personnes hébergées pendant l'année : **14 personnes.**
- Nombre de nuitées : **2 881 nuitées.**
- Nombre d'admissions : **5 jeunes.**
- Nombre de sorties : **10 personnes.**
- Taux de rotation annuel : **71,43 %.**



## ► ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2025

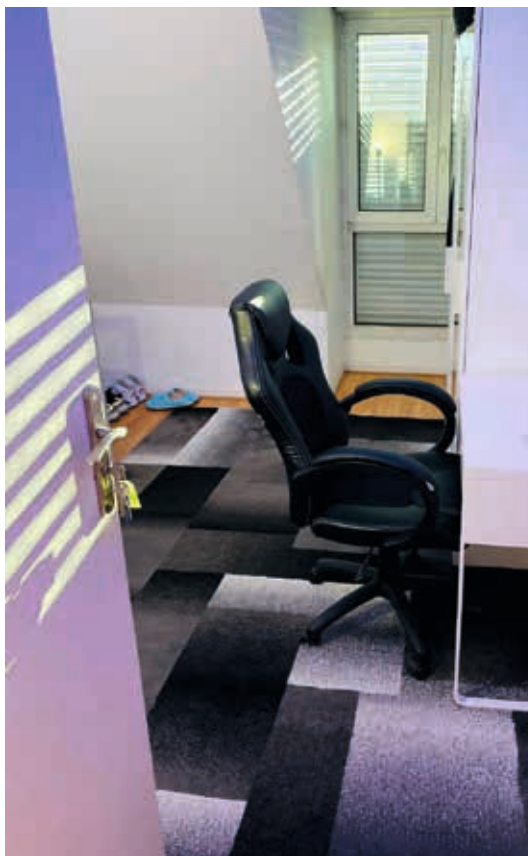
L'année 2025 a pleinement confirmé la pertinence du dispositif de colocation au sein de l'AUVM, ainsi que son importance dans les trajectoires des jeunes majeurs accompagnés, à qui il évite des sorties sans solution des dispositifs de l'ASE. Dans un contexte départemental où les situations administratives restent souvent instables et où l'accès au logement demeure un enjeu majeur, la colocation s'affirme comme un espace intermédiaire indispensable pour sécuriser les parcours et soutenir la construction progressive de l'autonomie.



La dynamique partenariale engagée, et notamment la collaboration avec Immobilière 3F (I3F) dans le cadre du programme « 10 000 logements accompagnés », a également constitué un levier essentiel pour proposer des perspectives de sortie adaptées aux jeunes hébergés. Ce travail en réseau a contribué à fluidifier les parcours et à ouvrir des passerelles vers le logement de droit commun, ce qui demeure l'un des objectifs principaux du dispositif.

### TÉMOIGNAGE

*« J'ai 21 ans et je travaille dans la logistique. Après avoir préparé un titre professionnel sanitaire et thermique en plomberie à Saint-Maur, j'ai obtenu mon diplôme. J'ai été accueilli au SHSAJ en juillet 2023, puis dans une colocation de l'AUVM, à Sucy-en-Brie, le 17 novembre 2025, où je réside encore. Je me sens à l'aise à l'AUVM : je ne suis pas stressé, les éducateurs sont disponibles et s'occupent de moi quand j'en ai besoin, le logement est propre. Je suis en attente de mon titre de séjour pour trouver mon propre logement. » M. D.*



## LE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT ET D'HÉBERGEMENT POUR MINEURS NON ACCOMPAGNÉS (DAHM)

En 2019, une convention d'habilitation a instauré la création de deux dispositifs destinés aux mineurs non accompagnés (MNA) âgés de 15 à 18 ans, pour une durée de trois ans. Ces dispositifs proposent 122 places en appartements partagés et 25 places en suivi hôtelier depuis 2021.

En 2025, la loi Taquet a exigé le remplacement des places hôtelières par des logements partagés : le DAHM compte aujourd'hui 147 places au sein de logements partagés, en chambres individuelles ou collectives.

### TÉMOIGNAGE

« Les professionnels de l'AUVM m'ont beaucoup aidé. Au début, je n'avais ni logement, ni titre de séjour, ni assurance maladie, ni carte Vitale. Grâce à eux, j'ai pu obtenir tout ça. J'espère avoir mon propre appartement et passer mon permis quand je partirai. » M. N.

### AUTORITÉ DE CONTRÔLE ET DE TARIFICATION

Direction de la protection de l'enfance et de la jeunesse (DPEJ)-Conseil Départemental du Val-de-Marne.

### MISSIONS

- Accueil et hébergement.
- Diagnostic social global.
- Alternative à l'hôtel.
- Accompagnement aux soins.
- Soutien du projet scolaire et professionnel.
- Accompagnement à la vie quotidienne et au savoir-habiter.
- Accompagnement à la régularisation administrative.
- Ouverture sur l'environnement, insertion, socialisation et citoyenneté.
- Préparation au passage à la majorité et à la sortie du dispositif.
- Développement de l'autonomie générale.
- Sorties adaptées.

### NOMBRE DE PLACES

147 places en appartements partagés.

### MODES D'HÉBERGEMENT

Appartements partagés en diffus dans le Val-de-Marne.

### IMPLANTATION ET NOMBRE DE LIEUX D'HÉBERGEMENT

42 appartements partagés en diffus, répartis sur 12 communes du Val-de-Marne.

### ÉQUIPE

Personnel administratif, cadre socio-éducatif, éducateur spécialisé, conseiller en économie sociale et familiale, moniteur éducateur, assistant de service social, animateur socioculturel, agent technique et agent de service intérieur.

### PRINCIPAUX CHIFFRES DE L'ANNÉE 2025

- Nombre de personnes hébergées pendant l'année : **206 jeunes.**
- Nombre de nuitées réalisées (147 personnes) : **50 913 nuitées.**
- Taux d'occupation en appartements (147 personnes) : **94,87 %.**
- Nombre d'admissions : **65 jeunes.**
- Nombre de sorties : **72 personnes.**

## ► ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2025

L'année 2025 a été marquée par **la diversité et la richesse des actions menées en direction des jeunes**. Celles-ci se sont inscrites dans une approche éducative globale visant à renforcer l'estime de soi, à favoriser l'autonomie, à ouvrir de nouvelles perspectives et à inscrire chaque jeune dans une dynamique positive d'intégration sociale et culturelle.

Au-delà des temps d'activités, l'accompagnement s'est appuyé sur un travail structuré et coordonné incluant **la formalisation de plusieurs conventions avec nos partenaires du territoire**, afin de renforcer la cohérence et la continuité des parcours.

Par ailleurs, l'équipe s'est formée à **l'utilisation de la plateforme du Service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO)**, dans l'objectif de sécuriser et d'optimiser les sorties des jeunes vers des solutions adaptées et, ainsi, de leur garantir des orientations réalisées dans les meilleures conditions possibles.

L'ensemble de ces actions témoigne d'un **engagement constant en faveur d'un accompagnement de qualité**, centré sur les besoins et le devenir des jeunes MNA.

Enfin, le DAHM a conduit son auto-évaluation en décembre 2025, et s'est préparé à **l'évaluation prévue en 2026**.

### TÉMOIGNAGE

*« L'accompagnement fourni par l'AUVM m'a permis de me stabiliser : j'ai cessé de rater les cours ou d'arriver en retard à l'école à cause d'un passe Navigo non-rechargé. Quand j'ai demandé à m'inscrire dans un club de foot, j'ai ressenti un vrai soutien. Le fait de recevoir régulièrement des messages de la part de l'animateur pour me rappeler mes rendez-vous ou prendre de mes nouvelles m'a beaucoup touché. » M. D.*

### TÉMOIGNAGE

*« Quand je suis arrivé au DAHM, je ne connaissais pas les transports. Utiliser le GPS était compliqué. Je n'arrivais pas à prendre mes rendez-vous tout seul. Maintenant, je suis plus à l'aise, même si les démarches administratives restent encore un peu compliquées pour moi. En raison d'un problème, j'ai raté mon premier rendez-vous à la préfecture ; mais ce n'était pas de ma faute : la préfecture avait fait une erreur. Après cet incident, je n'avais pas trop le moral. Mon éducatrice m'a rassuré et a envoyé un mail pour expliquer la situation. Une semaine plus tard, j'étais recontacté. » M. C.*



**TÉMOIGNAGE :** *« Avant d'arriver à l'AUVM, j'avais des interrogations et des inquiétudes concernant le fait de changer d'environnement, de quitter les jeunes que je connaissais. Je me posais des questions sur mes futurs colocataires, mais j'étais aussi content de pouvoir vivre en appartement. Une fois arrivé, j'ai tout de suite été rassuré. Je pense que les éducateurs et mon colocataire m'ont aidé à trouver ma place : j'ai été très aidé par le fait que mon éducatrice me mette à l'aise dès le premier contact, avec considération et écoute, ainsi que par le bon accueil de mon colocataire qui, de plus, partage les mêmes valeurs que moi. » M. T.*

# LE PÔLE PROTECTION ET INSERTION (PI)



## LE MOT DE LA DIRECTRICE DE PÔLE

**L'**année 2025 a été marquée par l'engagement constant des équipes du Pôle Protection et Insertion pour offrir un accueil respectueux, digne et sécurisé aux personnes vulnérables. Nos dispositifs ont poursuivi leur mission d'accompagnement social en tenant compte de parcours de vie complexes et des violences subies. Chaque intervention a visé à soutenir l'autonomie des personnes accueillies et à préparer leur transition vers des solutions de sortie adaptées.

**Au Centre Maternel, l'évaluation de septembre 2025 a permis de consolider une approche centrée sur la personne accueillie.** L'intervention spécifique au sein des appartements a renforcé la cohérence de l'accompagnement à l'autonomie proposé, et permis de préparer la sortie des résidentes. Le suivi administratif et budgétaire, les ateliers et les conseils de vie sociale ont contribué à responsabiliser les mères et à améliorer leur participation au quotidien. En 2026, le Centre Maternel poursuivra le renforcement de ses pratiques et de ses partenariats, notamment autour du soutien psychologique apporté et de l'accompagnement transversal mis en place avec les autres dispositifs du Pôle.

**Au service d'Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA), l'accompagnement individuel a occupé une place prioritaire, avec une orientation des résidents vers un suivi médical renforcé et des actions visant à garantir un hébergement adapté.** La réinstallation de sept appartements, qui a fortement mobilisé les équipes, a permis d'offrir aux personnes accueillies des logements adaptés et sécurisés. Les séances de ménage collectif ont par ailleurs permis de développer le savoir-habiter des résidents, tandis que les actions collectives ont favorisé le lien social et la convivialité au sein du Service. En 2026, l'HUDA poursuivra son accompagnement centré sur la santé, l'autonomie et l'intégration sociale des demandeurs d'asile, tout en consolidant ses partenariats locaux.

**L'équipe de la Résidence Marielle Franco a renforcé le lien social entre les résidentes et le soutien apporté à la parentalité** à travers des ateliers et des activités collectives variées, ainsi que par l'accès à la culture, aux loisirs et aux activités socio-esthétiques. Ces actions ont favorisé l'expression des personnes accueillies, leur estime de soi et leur participation active au dispositif proposé, en lien avec nos partenaires institutionnels et associatifs. En 2026, la Résidence maintiendra un accueil réactif et digne, développera ses partenariats locaux et renforcera le soutien psychologique et éducatif offert.

**Les CHU PVV (personnes victimes de violences), FVV (femmes victimes de violences) et le dispositif de logements relais ont avant tout œuvré à l'autonomisation des résidentes,** grâce à un accompagnement individualisé et administratif rigoureux. Les parcours complexes et les violences vécues ont été abordées avec attention, en développant l'estime de soi et les compétences personnelles et parentales des personnes accompagnées. Les référentes ont accompagné les résidentes afin de préparer leur sortie vers des solutions adaptées. Les activités collectives et les partenariats ont soutenu cette dynamique en renforçant la socialisation, l'accès à la culture et aux loisirs, ainsi que l'insertion professionnelle. En 2026, la priorité sera de renforcer la transversalité entre les services pour mutualiser les expertises, continuer à améliorer les pratiques et garantir un accompagnement de qualité.

**Ainsi, le Pôle Protection et Insertion continue de placer au cœur de ses missions l'accompagnement individualisé, la sécurité, l'autonomie et la sortie vers une solution pérenne.** Chaque dispositif constitue une étape constructive dans le parcours de vie des résidents.



Laura D'ANGELA

## LE SERVICE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE POUR DEMANDEURS D'ASILE (HUDA)

Une convention relative au fonctionnement et au financement du dispositif d'Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA) en diffus, dans le Val-de-Marne, a été signée avec l'État pour la mise à disposition de 82 places.

### ▶ AUTORITÉ DE CONTRÔLE ET DE TARIFICATION

État-DRIHL UT 94.

### ▶ MISSIONS

- Accueil et hébergement.
- Dépôt de la demande d'asile auprès de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA).
- Suivi global permettant l'accès aux soins et aux droits.
- Accompagnement au savoir-habiter, à la citoyenneté et à la découverte de l'environnement.
- Préparation/concrétisation d'une sortie adaptée via le DN@ et/ou aide au retour au pays d'origine.

### ▶ NOMBRE DE PLACES

82 places, dont 60 destinées à des hommes isolés et 22 à des familles.

### ▶ MODES D'HÉBERGEMENT

Appartements partagés et/ou individuels en diffus.

### ▶ NOMBRE DE LIEUX D'HÉBERGEMENT

26 appartements répartis sur dix communes du Val-de-Marne.

### ▶ ÉQUIPE

Un chef de service, des référents sociaux, un agent administratif et un agent de service intérieur.

### ▶ PRINCIPAUX CHIFFRES DE L'ANNÉE 2025

- Nombre de personnes hébergées : **97 ménages**, soit 125 personnes.
- Nombre de nuitées réalisées : **27 925 nuitées**.
- Taux d'occupation annuel : **93,30 %**.
- Nombre d'admissions : **37 ménages**, soit 50 personnes.
- Nombre de sorties : **37 ménages** (soit 49 personnes),
- Taux de rotation annuel : **40 %**.

### TÉMOIGNAGE

*« Demandeur d'asile, j'ai été admis à l'HUDA de l'AUVM le 8 octobre 2024. Je suis hébergé dans un appartement partagé propre et équipé. Les conditions d'hébergement y sont excellentes. En ce qui concerne mes démarches de demande d'asile, mon dossier est en cours de traitement par l'OFPRA. L'Association me fournit un suivi social et sanitaire de très bonne qualité. Je ressens un véritable investissement de la part des référents sociaux et des membres de la direction dans l'accompagnement des demandeurs d'asile et des réfugiés. »*

## ► ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2025

- **Renforcement de l'information et de l'accès aux droits** : en 2025, une réunion collective d'information a été organisée au Centre, en partenariat avec l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), réunissant plus de 40 personnes accueillies. Ce temps d'échanges a permis de mieux informer le public sur ses droits, les démarches administratives à effectuer et les dispositifs existants, tout en renforçant le lien avec les institutions face à des situations administratives souvent complexes.
- **Coordination institutionnelle autour des situations complexes** : depuis le début de l'année 2025, des réunions trimestrielles pilotées par

la préfecture, associant l'OFII et la DRIHL, sont organisées afin d'identifier et de lever les freins aux sorties d'hébergement des bénéficiaires de la protection internationale. Ce cadre de concertation, en favorisant un suivi individualisé des situations et une meilleure coordination entre acteurs, contribue à la fluidification des parcours.

- **Mobilisation des personnes accueillies autour de l'entretien des logements** : deux séances de ménage collectif ont été mises en place dans plusieurs appartements présentant des problématiques d'hygiène, afin de sensibiliser les hébergés à l'entretien de leur logement et de favoriser leur implication dans la vie quotidienne.
- **Développement d'actions collectives et conviviales** : tout au long de l'année, des temps



collectifs ont été organisés pour favoriser le lien social entre les personnes accueillies, et leur participation à la vie du Centre. Un atelier cuisine réunissant 12 participants a permis de valoriser les compétences individuelles des résidents et de renforcer les échanges interculturels.

- **Espaces d'expression et de participation :** deux soirées thématiques ont offert à une vingtaine de participants chacune un cadre d'échange

favorable à la communication, à l'expression des besoins et à une réflexion collective sur la vie au sein du Centre.

- **Temps festif de fin d'année :** en décembre 2025, une fête de fin d'année a réuni 35 personnes hébergées lors d'un moment convivial, incluant animations et distribution de cadeaux pour les enfants. Ce moment a contribué à renforcer la cohésion du groupe et le vivre-ensemble.



## LA RÉSIDENCE MARIELLE FRANCO : DISPOSITIF DE PREMIÈRE URGENCE POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES (FVV) ET LEURS ENFANTS

Une convention a été conclue entre l'État, représenté par M. le Préfet du Val-de-Marne, le Département, représenté par M. le Président du Conseil Départemental, et l'AUVM, pour l'accueil en urgence de femmes victimes de violences et de leurs enfants. Les situations sont évaluées et orientées par le SIAO du Val-de-Marne et la Direction de l'habitat (DHAB).



### ► AUTORITÉ DE CONTRÔLE ET DE TARIFICATION

- État-DRIHL UT 94 et DHAB, du DHAB du Conseil départemental du Val-de-Marne.

### ► MISSIONS

- Accueil d'urgence pour une mise en sécurité

immédiate, à la suite d'une rupture d'hébergement causée par des violences intrafamiliales récentes.

- Évaluation, en 15 jours, de la situation globale des femmes accueillies et, plus précisément, de leur situation de danger et de leur capacité à se protéger, en vue d'une réorientation adaptée.

### ► NOMBRE DE PLACES

18 chambres modulables.

### ► MODES D'HÉBERGEMENT

Appartements partagés en collectif.

### ► NOMBRE DE LIEUX D'HÉBERGEMENT

Un seul lieu d'hébergement collectif comprenant sept logements de type T3 ou T4.

### ► COMMUNE

Lieu d'hébergement confidentiel, dont l'adresse ne peut être divulguée.

### ► ÉQUIPE

- Travailleurs sociaux diplômés et maîtresses de maison.
- Équipe présente 24 heures sur 24, 365 jours par an, soutenue par des cadres d'astreinte.

## ► PRINCIPAUX CHIFFRES DE L'ANNÉE 2025

- Nombre de ménages hébergés : **99 ménages**, soit 227 personnes (99 femmes et 128 enfants).
- Nombre de nuitées réalisées : **12 699 nuitées**.
- Taux d'occupation : **89,21 %** (N.B. Dépendants des orientations effectuées, nous ne pouvons accueillir directement les personnes victimes). Le Conseil départemental du Val-de-Marne a engagé des travaux de remise en état des logements afin de garantir la qualité de l'hébergement, ce qui a mécaniquement impacté le taux d'occupation.
- Nombre de sorties : **90 ménages**, soit 207 personnes.
- Taux de rotation : **91,18 %**.

## ► ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2025

### L'accueil en urgence et la mise en sécurité

La Résidence Marielle Franco est une structure d'accueil d'urgence de niveau 1. À ce titre, nous

#### TÉMOIGNAGE

*« Au début, je me suis sentie perdue : je ne comprenais rien à ce qui se passait ni aux choses que j'entendais sur mon père. Je ne comprenais pas où j'étais. Après deux semaines, ça allait mieux, j'ai commencé à m'habituer à vivre ici. Avec maman, on sortait beaucoup et ça m'a aidée. J'étais triste de passer Noël ici, mais la fête de Noël était sympa et j'ai pu discuter avec un autre enfant. Avec maman et des voisines, on a organisé des réveillons pour le 24 et le 31 décembre, c'était bien. Avec les professionnelles, j'ai reçu du soutien scolaire, et je suis allée voir deux concerts et un spectacle de cirque. On a aussi participé à des activités. Mon meilleur souvenir, c'est quand j'ai fait des crêpes au bureau avec l'équipe. Maintenant, je ne suis plus angoissée : on m'a bien expliqué pourquoi j'étais là, je me sens bien et j'ai plein de bons souvenirs ici. » L., 11 ans*

avons l'obligation d'accueillir les femmes et leurs enfants dans les plus brefs délais après réception de la demande d'orientation vers notre Service. **En 2025, 89,54 % des femmes accueillies l'ont été le jour même de la demande** d'orientation, 5,81 % d'entre elles l'ont été le lendemain (J+1), 3,49 % le surlendemain (J+2) et 1,16 % trois jours plus tard (J+3). Les délais d'un à trois jours s'expliquent soit par le besoin de certaines femmes de disposer d'un temps de réflexion avant de s'engager à quitter leur domicile, soit par la nécessité de différer leur accueil pour sécuriser leur départ en le planifiant un jour d'absence de l'auteur des faits.

### L'orientation à la sortie

**En 2025, sur les 54 réorientations effectuées à l'issue de la Résidence Marielle Franco, 29 (soit 53,7 % d'entre elles) ont été réalisées**



**vers des hôtels sociaux.** Cette part non négligeable a considérablement impacté l'équipe dans son travail quotidien.

En effet, la **communication de ce type de sorties le jour même** de leur survenue génère une grande angoisse chez les femmes accueillies, incertaines de leur lieu de destination.

De plus, la **grande variabilité de la durée de prise en charge** à l'hôtel accentue l'instabilité de la situation des femmes concernées, parfois contraintes de changer d'établissement une fois par semaine.

En outre, sur 29 femmes orientées vers un hôtel, neuf ont recontacté l'équipe le soir-même ou le lendemain de leur sortie pour signaler des **conditions non adaptées**. Deux d'entre elles sont revenues dans la Résidence le lendemain afin



de solliciter un changement d'hébergement. À plusieurs reprises, nous avons demandé un tel changement en raison de l'insécurité du lieu pour les personnes accueillies, ou d'une situation révélant une fragilité particulière (risque suicidaire ou danger pour les enfants).

### TÉMOIGNAGE

*« Je n'oublierai jamais votre gentillesse envers moi pendant cette période difficile. Je suis si heureux d'avoir rencontré toutes les professionnelles de Marielle Franco en cette période difficile pour moi, en particulier la psychologue. Elle a été l'une des seules personnes à qui je pouvais parler librement, partager mes peurs sans crainte et en qui j'avais une profonde confiance. C'est précieux pour moi de vous avoir croisées. » M., 19 ans.*

### TÉMOIGNAGE

*« À mon arrivée dans la Résidence j'étais très renfermée sur moi-même, et peu sociable, compte tenu de ma situation. Vous avez œuvré, et fait ce qu'il fallait, avec beaucoup d'énergie et d'empathie. Vous m'avez incitée à participer aux ateliers, et vous avez eu raison de le faire ! Même si ce n'est que pour deux mois, je suis très heureuse d'être hébergée ici, d'avoir un toit sur la tête, d'être accompagnée par une équipe non jugeante (maîtresses de maison, veilleurs, référentes), et de bénéficier d'un suivi bénéfique pour moi. Vous m'avez donné le temps de me retrouver et de reprendre confiance en moi, pour mieux me reconstruire et préparer ma sortie. Ma seule crainte est de perdre cette confiance en moi, construite grâce à vous et à votre accompagnement bienveillant. »*

**Mme A. seule sans enfants.**

## LE CENTRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE (CHU) 48 PLACES PRIORITAIREMENT RÉSERVÉES AUX VICTIMES DE VIOLENCES HÉBERGÉES À L'HÔTEL OU AUTRES (PVV)

Une convention Urgence sociale a été conclue entre l'État et l'AUVM, au titre de l'aide sociale en matière d'hébergement d'urgence, pour allouer 48 places d'urgence sociale à destination de toutes les personnes victimes de violences évaluées et orientées par le SIAO du Val-de-Marne, et préalablement hébergées à l'hôtel ou autres.



### ▶ **AUTORITÉ DE CONTRÔLE ET DE TARIFICATION**

État-DRIHL UT 94.

### ▶ **MISSIONS**

- Accueillir en urgence sociale et héberger un public prioritaire victime de violences.

- Héberger les personnes accueillies au sein d'un lieu sécurisé et assurer leur quotidien.
- Proposer une prise en charge globale et adaptée, notamment en matière d'accompagnement aux soins et de mise en place des droits.
- Assurer un accompagnement social global, individualisé et adapté aux besoins spécifiques du public.

- Réorienter vers un dispositif de droit commun approprié.

## ► NOMBRE DE PLACES

48 places.

## ► MODES D'HÉBERGEMENT

Appartements en diffus.

## ► NOMBRE DE LIEUX D'HÉBERGEMENT

- **18 appartements**, répartis entre sur quatre communes du Val-de-Marne.
- Les **48 places** du Service sont réparties entre des appartements intégrés dans le tissu urbain



## TÉMOIGNAGE

« Je suis Mme M. H., je suis arrivée à l'AUVM le 30 septembre 2024. À mon arrivée, j'ai eu un bel accueil. On nous donne la possibilité d'être bien, à l'aise, en sécurité. L'équipe de l'AUVM est à la hauteur et gentille. Ma référente sociale a tout fait pour moi : à mon arrivée, je ne savais pas réaliser de démarches, elle m'a appris à les faire, pour la recherche d'emploi et d'autres choses. Elle m'a beaucoup encouragée moralement. J'ai de la chance d'être ici, vraiment un grand merci à tous. À l'AUVM, il y a des activités pour nous, les femmes, et pour nos enfants. On a fait des sorties plusieurs fois, on a fêté ensemble, et beaucoup d'autres choses... J'aime bien, je suis contente depuis que je suis ici. J'espère que ça continuera comme ça. Je voudrais dire d'autres choses mais je ne sais pas les exprimer, en résumé merci à l'AUVM. » Mme M. H.

et un ensemble de logements regroupés au sein d'un même immeuble.

- **15 logements** concentrent désormais la majorité du dispositif.

## ► ÉQUIPE

- Une cheffe de service, une coordinatrice et des travailleurs sociaux diplômés.
- Une équipe présente 24 heures sur 24 et 365 jours par an, avec des astreintes assurées par les cadres.

## ► PRINCIPAUX CHIFFRES DE L'ANNÉE 2025

- Nombre de personnes hébergées pendant l'année : **21 ménages**, soit 58 personnes au total.
- Nombre de nuitées réalisées : **20 043 nuitées**.
- Taux d'occupation globale : **114 %**.
- Nombre d'admissions : **3 ménages**, soit 6 personnes.
- Nombre de sorties : **3 ménages** (soit 6 personnes), dont 1 relogé (soit 2 personnes).
- Taux de rotation : **10,34 %**.

## TÉMOIGNAGE

*« Je n'ai aucun problème avec l'AUVM. C'est moi qui vous remercie pour la façon dont vous nous aidez, la façon dont vous nous avez accueillis. Vous prenez soin de nous. J'ai du mal à m'expliquer... J'ai trouvé ça super gentil, super bien. Ce que je peux dire, c'est merci. Vous nous avez mis à l'abri avec nos enfants. Si on a besoin de vous, il y a des moments où vous n'êtes pas disponibles, mais vous nous fixez des rendez-vous. Il m'arrive de les oublier, parce que je ne suis pas disponible ou que je suis fatiguée, mais vous êtes quand même là. »*

Mme W.

## ► ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2025 (ACTIONS COLLECTIVES ET PARTENARIATS)

- **Partenariats thérapeutiques et sociaux** : la collaboration avec un binôme infirmière-psychologue de l'Équipe mobile psychiatrie et précarité (EMPP) a permis de réaliser des évaluations psychologiques, de fournir un appui aux équipes et d'orienter les résidentes vers des structures spécialisées, afin de leur garantir un accompagnement adapté et durable.
- **Insertion et engagement citoyen** : des partenariats visant à favoriser l'implication bénévole des résidentes, ainsi que leur accès à la formation et à l'emploi, ont été développés.
- **Culture, loisirs et socialisation** : des ateliers artistiques et de danse, des sorties culturelles et éducatives, des projets d'exposition et de fresques collectives, des ateliers socio-esthétiques, un dressing solidaire, ainsi que des ateliers culinaires et de loisirs, ont été mis en œuvre. Ces actions ont contribué à renforcer l'estime de soi, le lien mère-enfant et la dynamique collective.

- **Accompagnement administratif et numérique** : l'organisation d'ateliers dédiés à l'organisation des documents personnels, à la gestion des démarches administratives et à l'appropriation des outils numériques, ont favorisé l'autonomie des résidentes.
- **Participation et pouvoir d'agir** : le Conseil des résidentes, les projets collectifs et les actions d'expression artistique ont permis aux femmes d'être actrices de leur parcours d'accueil et de valoriser leurs compétences.
- **Formation et professionnalisation des équipes** : des actions de formation ont permis de renforcer les compétences professionnelles de manière continue, afin d'améliorer la qualité des accompagnements mis en œuvre et leur adaptation aux besoins spécifiques du public accueilli.

## TÉMOIGNAGE

*« Depuis mon arrivée à l'AUVM, ma référente m'a aidée à faire de nombreuses choses, dans mes démarches administratives et personnelles. On s'est occupées ensemble de mon AME (aide médicale d'État) et de la réduction de mes frais de transport. Elle a aussi cherché une psychologue pour moi, ce qui m'a beaucoup aidée. Elle a appelé la PMI (Protection maternelle et infantile) pour prendre un rendez-vous, car ma fille N. était suivie trop loin, à Maisons-Alfort. On s'est aussi occupées de ma déclaration d'impôts et du réexamen de la demande d'asile de N. Elle a également cherché un avocat pour m'aider concernant la garde et la pension alimentaire de N. Nous nous sommes chargées de l'inscription de N. pour sa rentrée scolaire, de l'ouverture de mon compte bancaire et de mon passeport, ce qui m'a permis d'avancer jusqu'ici. »* Mme O.



En 2025, l'AUM a pleinement consolidé l'installation des familles dans **les nouveaux logements de Champigny-sur-Marne, dont l'occupation avait été amorcée à l'été 2024 et qui ont été officiellement inaugurés en janvier 2025**. Cet événement, réunissant Paris Habitat, la Ville de Champigny-sur-Marne, la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL 94) et Madame la Préfète déléguée à l'Égalité des chances, a marqué l'aboutissement d'un projet collectif et permis de valoriser les efforts engagés pour offrir un cadre sécurisé et adapté aux personnes victimes de violences.

## LE CENTRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE (CHU) SPÉCIFIQUEMENT DÉDIÉ AUX FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES (FVV) AVEC OU SANS ENFANTS

Une convention Urgence sociale a été conclue entre l'État et l'AUVM, au titre de l'aide sociale en matière d'hébergement d'urgence, pour allouer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, 50 places d'urgence sociale à destination exclusive des femmes victimes de violences, avec ou sans enfants, évaluées et orientées par le SIAO du Val-de-Marne.

### ► AUTORITÉ DE CONTRÔLE ET DE TARIFICATION

État-DRIHL UT 94.

### ► MISSIONS

- Héberger en appartements individuels diffus, meublés et adaptés à chaque typologie familiale accueillie.
- Orienter les femmes hébergées et leurs enfants vers une prise en charge médicale, psychologique et juridique.
- Permettre l'accompagnement de secteur au sein d'un espace départemental des solidarités (EDS), l'ouverture des droits et la domiciliation.
- Enclencher les démarches d'accompagnement sur les registres de la gestion budgétaire, de l'insertion professionnelle, du savoir-habiter et de la parentalité.
- Réorienter vers des solutions adaptées.



### ► NOMBRE DE PLACES

50 places.

### ► MODES D'HÉBERGEMENT

Appartements individuels en diffus.

### ► NOMBRE DE LIEUX D'HÉBERGEMENT

14 appartements, répartis entre dix communes du Val-de-Marne.

# MONOGRAPHIE

## de Madame E.

### Contexte

**Madame E. a été orientée vers le CHU FVV avec son fils, dans un contexte de grande vulnérabilité** (exposition répétée aux violences conjugales et instabilité résidentielle). Son orientation a été initiée après plusieurs signalements auprès de services sociaux, à la suite de périodes d'hébergement instable et de démarches judiciaires interrompues par la détresse émotionnelle de Madame E.

**Les préoccupations initiales de l'équipe concernaient** la sécurité de Madame E. et de son enfant, leur accès aux soins et aux droits, ainsi que l'établissement d'un cadre de vie stable, nécessaire à la reconstruction psychologique et sociale de la famille.

### Accueil en hébergement

À leur admission, **Madame E. et son fils ont été accueillis dans un dispositif sécurisé et adapté à leurs besoins.**

Leur hébergement a permis d'observer leurs interactions mère-enfant et de leur garantir un cadre protecteur. La présence quotidienne des professionnelles a soutenu la résidente dans la gestion de son quotidien et la protection de son fils.

**Une attention particulière a été portée** à la sécurité physique et psychologique de la famille, à son accès aux soins, ainsi qu'à la mise en place d'un environnement stable, propice à la reconstruction et au développement de l'enfant.

### Accompagnement global

**L'accompagnement proposé a été pluridisciplinaire et centré sur la sécurité, l'autonomie et le bien-être** de Madame E. et de son fils. Les professionnelles ont travaillé à :

- **assurer la sécurité et le soutien psychologique** de la résidente et de son enfant afin de favoriser leur reconstruction ;
- **accompagner Madame E. dans ses démarches administratives et juridiques**, notamment pour la régularisation de sa situation administrative et la mise en place d'une domiciliation sécurisée ;
- **soutenir le lien mère-enfant** en construisant un cadre quotidien sécurisant pour le ménage et en favorisant

**« L'accompagnement proposé a été pluridisciplinaire et centré sur la sécurité, l'autonomie et le bien-être de Madame E. et de son fils. »**

l'autonomisation progressive de la résidente dans ses pratiques parentales ;

- **faciliter l'accès de Madame E. et de son fils aux soins**, y compris en les accompagnant physiquement à des rendez-vous médicaux et en les orientant vers des dispositifs spécialisés.

**L'équipe du CHU FVV a également encouragé Madame E. à participer à des actions collectives et à des ateliers**, afin de renforcer son autonomie sociale, sa confiance en elle et ses compétences dans la gestion de sa vie quotidienne.

### Sortie de la violence et réorientation

**Au fil de son accompagnement, Madame E. a pu s'extraire du contexte violent dans lequel elle vivait et bénéficier d'un cadre sécurisé** pour elle et son fils. Les mesures mises en place ont permis de stabiliser sa situation en matière de logement, d'assurer la protection de son enfant et de développer son autonomie sur les plans administratif, psychologique et parental.

**L'équipe du CHU a veillé à préparer, pour la famille, une réorientation adaptée**, propice à la consolidation de ses acquis et à la construction d'un parcours sécurisé et autonome. **La transition s'est organisée de manière progressive**, grâce à un suivi renforcé et à des relais vers les dispositifs de droit commun afin de garantir la continuité de l'accompagnement mené. **Madame E. a été régularisée et a obtenu un logement social.**

**Cet exemple illustre le rôle central du Service :** accompagner les femmes à sortir d'une situation de violences, sécuriser leur environnement et construire avec elles un parcours adapté favorisant leur protection, leur reconstruction et leur autonomie durable. ■

### TÉMOIGNAGE

« Cela fait maintenant presque deux ans que je suis hébergée par le CHU FVV. Pour être honnête, mes deux référentes m'ont énormément aidée à mon arrivée, que cela concerne la gestion et la remise en ordre de mes papiers, la priorisation de mes démarches ou la mise en place d'un cadre pour les enfants. Ma deuxième référente est venue appuyer le travail réalisé, nous soutenir moi et les enfants, me booster et me donner la confiance nécessaire pour ne rien lâcher. C'est pourquoi j'aimerais vraiment remercier la structure : l'équipe y fait un travail impressionnant, nous soutient et nous écoute malgré nos situations difficiles, qui nous ont laissé des séquelles. Malgré tout, elles prennent le temps de nous écouter et d'avancer avec nous. » Mme C.

### TÉMOIGNAGE

« Je tiens vraiment à remercier les professionnelles de l'équipe du CHU FVV. Grâce à elles, j'ai compris que ce que j'ai subi n'était ni normal ni acceptable. J'ai pu en parler ouvertement, et elles m'ont aidée à réaliser que reprendre confiance en moi passait aussi par le fait de travailler, de sortir de chez moi et de faire soigner mes problèmes de dos. Malgré des bureaux situés un peu loin du lieu d'hébergement, ma référente trouve toujours un moyen d'être là pour moi, même à la dernière minute si j'en ai vraiment besoin. » Mme A.



### ► ÉQUIPE

- Une cheffe de service, une coordinatrice et des travailleurs sociaux diplômés.
- Une équipe présente 24 heures sur 24 et 365 jours par an, avec des astreintes assurées par les cadres.

### ► PRINCIPAUX CHIFFRES DE L'ANNÉE 2025

- Nombre de personnes hébergées pendant l'année : **16 ménages**, soit 53 personnes.



- Nombre de nuitées réalisées : **16 556 nuitées**.
- Taux d'occupation globale : **90,7 %**.
- Nombre d'admissions : **2 ménages**, soit 6 personnes.
- Nombre de sorties : **2 ménages** (soit 8 personnes), tous relogés.
- Taux de rotation : **15,09 %**.



### TÉMOIGNAGE

*« À mon arrivée au CHU FVV, j'étais vraiment sur la défensive avec tout le monde. Je ne m'ouvrais à personne, ni même aux règles énoncées dans le règlement. Pourtant, ces règles ont été établies pour le bien des femmes du CHU FVV, pour la sécurité de toutes. Puis ma référente est arrivée. Elle a su me parler, me comprendre et voir en moi la personne que je suis. » Mme H.*

### TÉMOIGNAGE

*« Je souhaite partager mon expérience et exprimer toute ma gratitude envers l'Association, qui m'a accueillie et soutenue durant une période très difficile de ma vie. En tant que femme victime de violences, je me suis sentie écoutée, accompagnée et, surtout, jamais jugée. L'Association m'a beaucoup aidée dans toutes mes démarches administratives, notamment pour l'obtention de mes papiers, qui me paraissait être un véritable obstacle à surmonter. Sans leur soutien, je ne sais pas comment j'aurais pu y arriver seule. Ma référente a été un pilier dans ce parcours : toujours présente, patiente, à l'écoute et d'un grand réconfort moral. Grâce à elle, j'ai pu avancer sereinement et reprendre confiance en moi. Je tiens également à remercier chaleureusement toute l'équipe de l'Association. Chaque personne que j'ai rencontrée a su, à sa manière, m'apporter du soutien, de l'encouragement et de la bienveillance. Leur travail a eu un impact concret et essentiel dans ma vie, et je leur serai toujours reconnaissante pour ce qu'elles m'ont permis d'accomplir. Merci du fond du cœur pour votre engagement, votre humanité et votre présence. »*

**Mme J.**

## ▶ ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2025

- **Partenariats locaux** : collaboration avec des associations et des institutions spécialisées afin de croiser les expertises, d'offrir un accompagnement global et pérenne aux résidentes et de les orienter vers des dispositifs adaptés après leur sortie.
- **Insertion professionnelle et sociale** : mise en lien des femmes accueillies avec des dispositifs d'insertion locale et des activités bénévoles afin de développer leurs compétences et leur expérience professionnelle.
- **Actions collectives organisées avec les résidentes** :
  - conseil des résidentes pour échanger sur le règlement, la vie collective et les besoins identifiés ;
  - Journée de la Femme (exposition de portraits et de textes valorisant les résidentes) ;
  - ateliers socio-esthétiques, fresques créatives et dressing solidaire pour renforcer la confiance en soi des femmes accueillies, leur autonomie et leur participation à la vie collective ;
  - activités ludiques et festives (*scrapbooking*, pique-niques, fête de Noël) afin de favoriser la socialisation des résidentes et la convivialité, ainsi que d'observer les relations mère-enfant dans un cadre sécurisant ;
  - ateliers de gestion administrative et numérique pour accompagner les démarches et l'organisation des résidentes (reconduction prévue en 2026) ;
  - soutien parental et suivi des enfants par la poursuite de l'accompagnement des résidentes



dans leur rôle maternel et du suivi global des enfants (scolarité, santé, accompagnement psychologique), en tenant compte des conséquences des violences subies ;

- en matière d'accompagnement psychologique et de santé mentale, développement des partenariats avec HandiPsy et l'Équipe mobile psychiatrie précarité (EMPP), destinés à offrir un suivi psychologique adapté aux résidentes ainsi qu'un éclairage clinique aux équipes sur les situations complexes (extension prévue des partenariats

à travers des dispositifs de santé assurant un accès aux soins pour toutes les personnes, y compris dépourvues de couverture sociale) ;

- sur le volet de l'insertion professionnelle et du bénévolat, renforcement des liens avec une entreprise prestataire spécialisée dans la remobilisation professionnelle et le « *cosearching* », et mise en relation des résidentes avec d'autres dispositifs locaux permettant de favoriser leur accès à l'emploi et aux activités de bénévolat, de développer leurs compétences et de les valoriser.



## LE DISPOSITIF DE LOGEMENTS RELAIS POUR FAMILLES VULNÉRABLES ET FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES (FVV)



### ► AUTORITÉ DE CONTRÔLE ET DE TARIFICATION

Direction de l'habitat (DHAB)

### ► CONTEXTE

La prise en charge en logements relais, placée sous l'autorité de la Direction de l'habitat (DHAB), est limitée à une durée maximale de 18 mois. Elle s'organise autour de trois axes complémentaires – « savoir-habiter », insertion sociale et soutien à la parentalité – et vise plus largement à lever les freins à l'accès au logement de droit commun.

L'année 2025 a constitué une période charnière pour le Service, marquée par la décision unilatérale du Conseil Départemental de mettre fin au financement du dispositif de logements relais à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, tout en maintenant 21 places dédiées aux femmes victimes de violences jusqu'au 31 décembre de la même année. Cette évolution a entraîné une phase de transition majeure,

nécessitant une adaptation rapide des pratiques professionnelles, une anticipation renforcée des sorties et une mobilisation accrue des équipes afin de sécuriser les parcours des familles concernées.

Dans ce contexte de fermeture du dispositif de logements relais, notre activité s'est recentrée sur la préparation des sorties, la prévention des ruptures de parcours et le maintien de la continuité de l'accompagnement. Ce repositionnement s'est traduit par un accompagnement intensifié vers le relogement, des réorientations au sein de dispositifs adaptés et un travail partenarial étroit avec la DHAB, le Service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO), la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL) et l'ensemble des acteurs du logement.

Ainsi, le bilan de l'activité 2025 s'inscrit dans un contexte institutionnel en profonde évolution, caractérisé par un recentrage opérationnel sur la sécurisation des parcours résidentiels et l'accompagnement des sorties.

### ► ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES VERS UNE SORTIE SÉCURISÉE DANS LE CADRE DE LA FERMETURE DES LOGEMENTS RELAIS (1<sup>ER</sup> JANVIER-31 AOÛT 2025)

En 2025, 37 familles (soit 110 personnes) ont quitté les dispositifs d'hébergement de l'AUVM. Parmi elles :

- 28 ménages (soit 85 personnes) relevaient des logements relais au titre de la convention datée de 2025 ;
- 5 ménages (soit 14 personnes) se trouvaient déjà en fin de prise en charge en 2024, mais restaient présents au 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;

- 2 ménages relevaient du dispositif femmes victimes de violences (FVV) (soit six personnes).

**Cet accompagnement s'est appuyé sur un partenariat étroit avec le SIAO et la DRIHL**, notamment à travers des comités de suivi réguliers, des échanges hebdomadaires, ainsi que l'actualisation continue des dossiers sociaux et des demandes de logement. Cette coordination a permis d'anticiper les sorties et de construire des solutions adaptées à la situation de chaque famille.

**En 2025, 16 familles (soit 46 personnes) ont accédé à un logement du parc social, dont :**

- 4 grâce au contingent départemental,
- 9 via le contingent de l'État,
- 3 par l'intermédiaire des partenaires de l'AUVM.

Ces résultats témoignent de la mobilisation de nos partenaires territoriaux et de la qualité du travail de coordination engagé.

**Par ailleurs, sept familles (soit 15 personnes) ont été orientées vers des résidences sociales** en lien avec le SIAO, permettant la continuité des parcours et l'accès à un cadre de vie stable.

**Des solutions transitoires ont également été mobilisées :**

- 5 familles (soit 21 personnes) ont été hébergées chez des tiers,
- 2 familles (soit 7 personnes) ont bénéficié d'une prise en charge hôtelière à leur sortie.

**La fermeture progressive des logements relais a également entraîné une réorganisation importante du parc de logements.**

**Par ailleurs, cette transition a mobilisé de manière significative les équipes sociales, techniques et administratives**, tant pour la gestion des démarches à mener que pour la remise en état des logements, afin d'assurer la sécurité des familles et la continuité des parcours résidentiels.

**Les actions engagées en 2025 ont abouti à des résultats positifs**, à savoir l'orientation des ménages accueillis vers des structures ou des solutions de logement adaptées, et leur installation dans celles-ci.

**Parallèlement à l'arrêt du Dispositif d'accueil en appartements relais pour les familles (DARF), l'accompagnement spécifique de 21 familles relevant du public FVV a été maintenu.** Ce dispositif a été intégré au Pôle Protection et Insertion et, plus précisément, au sein des services du Pôle dédiés aux personnes victimes de violences.

Cette intégration a renforcé la transversalité des pratiques et consolidé l'expertise relative aux problématiques spécifiques du public FVV. Elle permet aujourd'hui de proposer un accompagnement spécialisé et de qualité, articulé autour de la sécurisation des parcours, du développement de l'autonomie et de la préparation à un relogement pérenne.



## LE CENTRE MATERNEL

L'Habilitation « Centre Maternel » a été conclue en 2018 entre le Conseil Départemental du Val-de-Marne et l'AUVM, pour l'accueil de 30 mères et un couple avec enfants de moins de trois ans, au titre de l'Aide sociale à l'enfance.

### ► AUTORITÉ DE TARIFICATION

Conseil Départemental du Val-de-Marne.

### ► MISSIONS

- **Accueillir et héberger** les mères et leurs enfants en situation de vulnérabilité.
- **Assurer la protection de l'enfance** et accompagner à la parentalité.
- **Favoriser le développement de l'autonomie** des mères et de leurs enfants, dans un environnement sécurisé et propice à l'épanouissement familial.
- **Fournir un accompagnement social et psycho-éducatif individualisé**, adapté à chaque situation familiale.
- **Prévenir et repérer les troubles** du comportement, du développement et de l'attachement chez les enfants, tout en offrant une écoute attentive et un soutien aux mères.
- **Observer et évaluer** les compétences parentales et l'état de développement des enfants, en garantissant la satisfaction de leurs besoins fondamentaux.
- **Orienter vers les dispositifs adaptés** (droit commun et protection de l'enfance) si nécessaire, dans l'intérêt de l'enfant.
- **Accompagner les familles dans la préparation de leur sortie**, en s'assurant que celle-ci soit progressive et adaptée aux besoins spécifiques de chaque famille.



### ► NOMBRE DE PLACES

30 familles.

### ► MODES D'HÉBERGEMENT

3 lieux d'accueil collectifs et 10 appartements en diffus.

#### TÉMOIGNAGE

*« On a reçu un accueil chaleureux dès le premier jour, j'étais bien entourée, les autres mamans étaient très sympas. C'est plus compliqué avec certains professionnels qu'avec d'autres, mais je me sens bien prise en charge. L'environnement est propre, il y a de grands espaces pour les jeux, c'est bien d'avoir sa propre pièce. » Mme M.*

## ▶ PRINCIPAUX CHIFFRES DE L'ANNÉE 2025

- Nombre d'admissions : **20 situations familiales**, soit 42 personnes, dont 4 femmes enceintes.

*N.B. Tous les accueils sont réalisés par des travailleurs sociaux en journée, de 9 heures à 21 heures. D'autre part, les admissions sont toutes orientées par la Direction de l'hébergement et de l'habitat (DHAB) du Conseil Départemental du Val-de-Marne et par la Direction de la protection de l'enfance et de la jeunesse (DPEJ).*

- Nombre de personnes accueillies : **95 personnes au total** (soit 44 situations familiales), dont 40 adultes, 4 mères mineures et 51 enfants.

*N.B. En 2025, 7 femmes enceintes ont été accueillies, dont 6 ont accouché pendant leur prise en charge. On note également le décès d'un nourrisson au cours de l'année.*

- Nombre de nuitées réalisées : **20 389 nuitées**.
- Taux d'occupation globale : **89,31 %**.
- Nombre de sorties : **15 familles**, soit 33 personnes.
- Taux de rotation : **32,63 %**.



### TÉMOIGNAGE

*« Je me suis bien sentie à l'AUVM, comme chez moi. C'était une maison pour moi. Je n'ai pas été accompagnée par tout le monde, mais mes référentes étaient très bien avec moi, le logement aussi. Aujourd'hui, j'ai envie de dire merci à l'AUVM. Ils m'ont appris ce que je sais aujourd'hui, m'ont donné confiance en moi, pas seulement en tant que maman mais aussi dans la vie administrative. Je n'ai pas eu qu'un abri, mais aussi une famille. »*

**Mme A.**, accueillie de février 2024 à octobre 2025, d'abord en collectif puis en diffus.

## ► ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2025

**L'évaluation réalisée en septembre 2025 a mobilisé l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire.** La phase préparatoire, comprenant des formations dispensées par la Haute Autorité de santé (HAS) et une auto-évaluation, a permis de consolider les pratiques professionnelles, de renforcer une culture commune autour des référentiels qualité et de réaffirmer la place centrale des personnes accompagnées dans leur parcours. Le plan d'actions correctives engagé vise à améliorer durablement la qualité des accompagnements au quotidien.

**Une augmentation du nombre de refus après l'étape de préadmission a toutefois été observée.** Elle est principalement liée aux contraintes du fonctionnement collectif. En réponse à ce constat, des évaluations préalables renforcées ont été mises en place, en lien étroit avec les partenaires, afin de sécuriser les admissions et de mieux ajuster les besoins des familles au cadre d'accueil proposé.

**Le suivi administratif et budgétaire a également été consolidé grâce à la mise en place d'un comité de gestion mensuel,** permettant un pilotage plus rigoureux des situations, une meilleure réactivité et

### TÉMOIGNAGE

*« Ici, au Centre Maternel, je vis très bien avec ma fille. Tout va bien. Je suis très bien avec les éducatrices, ça va. »*

Mme O.

une sécurisation accrue des droits des personnes accompagnées. Des temps collectifs éducatifs viennent compléter ce dispositif afin de soutenir la mobilisation des mères.

**Par ailleurs, les modalités de participation des résidentes ont été adaptées pour renforcer leur implication,** notamment à travers l'expérimentation de formes renouvelées du Conseil de la vie sociale (CVS), conçues pour être plus accessibles et pédagogiques.

**Enfin, un contexte socio-économique particulièrement dégradé a fortement pesé sur les possibilités de sortie du Centre Maternel.** La saturation des dispositifs existants et les freins administratifs ont limité les orientations vers le logement ou l'hébergement. Malgré une anticipation renforcée des situations, deux femmes avec enfants ont quitté le dispositif sans solution d'hébergement, ce qui souligne la nécessité de poursuivre les actions de sécurisation des parcours et de prévention des ruptures.

### TÉMOIGNAGE

*« Je me suis sentie entourée par les professionnels et, à certains moments, par les autres mamans aussi. L'environnement est bien, et les problèmes que j'ai pu rencontrer concernant les conditions de l'hébergement ont été rapidement résolus. Je me sens à l'aise et en confiance avec les professionnels. »*

Mme M.



### TÉMOIGNAGE

*« J'ai accouché de mes triplés le 12 mai 2025. Malgré ma souffrance d'avoir perdu l'un de mes enfants, je me suis sentie soutenue et bien accompagnée pour traverser cette épreuve. Depuis, je me sens bien, même si je ne peux pas encore vivre avec le papa de mes enfants. »*

Mme Y.

## Contexte

Madame S. a été orientée vers le Centre Maternel avec son fils **dans un contexte de vulnérabilité maternelle importante**, marqué par des inquiétudes majeures concernant la sécurité, la santé et le développement de l'enfant. L'orientation a été initiée à la suite d'une information préoccupante transmise par le service ALT de la Croix-Rouge, après sollicitation par la Protection maternelle et infantile (PMI), qui avait identifié des difficultés persistantes dans la prise en charge du jeune enfant.

Les préoccupations initiales portaient notamment sur une prise de poids insuffisante, une incompréhension fréquente par la mère des pleurs et des signaux de l'enfant, ainsi qu'une difficulté marquée de Madame S. à ajuster ses réponses parentales à ses besoins fondamentaux, malgré les conseils et accompagnements proposés par les professionnels.

**Ces éléments ont conduit à la mise en place d'un accompagnement éducatif et social renforcé au sein du Centre Maternel, dans un objectif de prévention et de protection de l'enfant.**

## Accueil en hébergement

À son admission, Madame S. a été accueillie avec son fils au sein d'un site collectif, hébergement adapté et conçu comme un cadre sécurisé et contenant. Celui-ci a permis une observation fine des interactions mère-enfant et la **mise en place d'un accompagnement de proximité**. La présence quotidienne des professionnels a soutenu Madame S. dans les gestes essentiels du quotidien.

**Une attention particulière a été portée à l'état de santé du jeune enfant**, notamment à l'évolution de sa courbe de poids et à la qualité des réponses maternelles.

## Accompagnement global au sein du Centre Maternel

L'accompagnement a porté sur l'organisation du quotidien en tenant compte des imprévus et des priorités, ainsi que sur l'acquisition de gestes parentaux adaptés pour **répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant**, notamment en matière d'alimentation, de soins et de rythme de vie. L'équipe a veillé à ce que ces pratiques soient intégrées dans une logique d'autonomisation progressive de Madame S., y compris dans ses démarches administratives.

**« L'équipe pluridisciplinaire a recommandé une mesure de protection renforcée. »**

**L'équipe a également travaillé sur le lien mère-enfant**, marqué par une fusion excessive, en accompagnant progressivement Madame S. dans le processus de séparation nécessaire pour permettre à l'enfant de développer son autonomie et ses interactions avec son environnement.

Malgré cet accompagnement quotidien et pluridisciplinaire, **plusieurs éléments préoccupants ont persisté** : une compréhension limitée de notre soutien sur les registres éducatif et du soin, une adhésion partielle aux accompagnements extérieurs, un discours parfois incohérent et des tensions relationnelles avec d'autres mères accueillies. Ces observations ont confirmé que la situation de l'enfant restait préoccupante et que le risque pour sa sécurité et son développement était avéré.

## Protection et réorientation

Au regard de ces constats et du danger identifié pour l'enfant, l'équipe pluridisciplinaire a recommandé une mesure de protection renforcée. **Un signalement a été effectué, conduisant à la décision judiciaire de placement de l'enfant** auprès de la Direction de la protection de l'enfance et de la jeunesse (DPEJ) pour une durée d'un an. Des visites médiatisées ont été mises en place afin de maintenir le lien mère-enfant dans un cadre sécurisé et structuré. La séparation a été organisée de manière progressive, avec l'appui des équipes du Centre Maternel et de la Pouponnière, afin de limiter l'impact émotionnel sur l'enfant.

**Une réorientation de Madame S. a été envisagée**, avec la recommandation d'une prise en charge thérapeutique visant à renforcer la compréhension de sa parentalité et à favoriser, à terme, une évolution de ses compétences parentales.

Cette situation illustre la complexité de certains accompagnements menés au Centre Maternel et le rôle de l'équipe dans l'évaluation des situations, afin de **garantir la sécurité des enfants accueillis**. ■

# INNOVATION

## POURSUITE ET CONSOLIDATION D'UNE ACTION INNOVANTE POUR FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE



Initiée en 2024 dans une logique d'innovation sociale, l'action expérimentale d'accompagnement vers l'insertion professionnelle, fondée sur la méthode du *cosearching*, a pleinement confirmé sa pertinence en 2025, tant du point de vue de l'adhésion des publics que de celui des résultats observés.

L'année 2025 ne constituait plus une phase de test, mais bien une phase de consolidation et de changement d'échelle, avec un élargissement assumé du dispositif et un ancrage renforcé dans les pratiques professionnelles de l'AUVM.

## UN ÉLARGISSEMENT DU PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

**A** lors qu'en 2024, l'expérimentation concernait principalement les publics hébergés en CHU, dès 2025, **l'action a été étendue au CHRS**, ce qui a permis de toucher des publics aux profils et aux temporalités d'accompagnement variés.

Au total, huit sessions ont été organisées en 2025 (cinq en CHU et trois en CHRS). Ce chiffre traduit

**une montée en charge maîtrisée du dispositif et son intégration progressive dans l'offre globale d'accompagnement de l'Association.**

Cette évolution marque une étape importante : **l'insertion professionnelle est désormais pensée comme un levier transversal de sortie vers le logement**, quel que soit le dispositif d'hébergement concerné.



## UNE FORTE MOBILISATION DES PUBLICS ET UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE CONFIRMÉE

Dans la continuité des constats posés en 2024, **l'année 2025 a confirmé la très forte adhésion des participants**, caractérisée par :

- un taux de présence élevé,
- un nombre très faible d'abandons, exclusivement liés à des facteurs externes,
- une implication active des participants tout au long des sessions.



L'un des enseignements majeurs de cette deuxième année réside dans **la puissance du collectif**, qui s'est traduite par :

- la création de liens entre les participants,
- la rupture de l'isolement social,
- l'entraide dans les démarches,
- le maintien des contacts au-delà des ateliers.

Cette dimension, déjà identifiée en 2024, s'est affirmée comme **un facteur structurant de réussite** en 2025, y compris au regard d'enjeux dépassant le seul champ de l'emploi.



## UNE APPROCHE GLOBALE ET STRUCTURÉE DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Le dispositif, mis en œuvre par le prestataire SoCoA, s'appuie sur **un programme structuré en plusieurs phases complémentaires, déployées sur un cycle de quatre semaines**, dont le rythme et le contenu ont continué de se révéler particulièrement adaptés aux publics accompagnés.

L'accompagnement proposé articule :

- une phase de **connaissance de soi** et de valorisation de son parcours,
- un travail de **cohésion de groupe** favorisant l'entraide et la dynamique collective,
- la définition d'un **projet professionnel** réaliste et individualisé,

- l'élaboration d'**outils concrets** (CV, candidatures, préparation aux entretiens),
- des **ateliers de communication** (art-thérapie et mises en situation),
- des temps d'**activités collectives** favorisant la remobilisation des participants,
- une phase finale de **prospection**, notamment sur le terrain, jusqu'à l'autonomisation des personnes accompagnées.

**La qualité du programme et son intensité ont été largement soulignées par les participants**, certains ayant exprimé le souhait d'un prolongement de l'accompagnement, notamment afin de maintenir la dynamique collective instaurée.

## UNE ACTION ADAPTÉE À L'ÉVOLUTION DES PROFILS ACCUEILLIS

Le **dispositif proposé a su s'adapter à l'évolution des publics** accueillis en 2025, marquée par :

- des **situations administratives plus complexes**,
- des **difficultés linguistiques** accrues,
- des **parcours de vie fragilisés**, notamment pour les femmes victimes de violences.

Dans ce contexte, **le dispositif a évolué afin de proposer des réponses concrètes à l'évolution observée** :

- mobilisation de **solutions alternatives** (chèques emploi service universel – CESU, emplois directs),

- accompagnement renforcé aux outils numériques et aux techniques de recherche d'emploi,
- travail approfondi sur la **confiance en soi** et la capacité à se projeter.

Ainsi, **même en l'absence d'accès immédiat à l'emploi, les participants ont systématiquement bénéficié** :

- de pistes d'insertion,
- d'une **meilleure compréhension** du marché du travail,
- d'un **repositionnement professionnel**.

## DES EFFETS VISIBLES SUR LES PARCOURS D'INSERTION

**En 2025, l'action mise en œuvre a confirmé son rôle de déclencheur dans les parcours d'insertion accompagnés :**

- acquisition ou création d'outils de candidature,
- accès à des entretiens d'embauche,
- orientation vers des formations adaptées,
- obtention d'emplois (CDD ou CDI) ou de solutions intermédiaires.

Au-delà des résultats quantitatifs obtenus, **les effets qualitatifs observés chez les participants ont été particulièrement significatifs :**

- redynamisation,
- reprise de confiance,
- capacité à se projeter dans un parcours autonome,
- compréhension du lien entre l'emploi et l'accès au logement.

De façon encore plus affirmée qu'en 2024, **l'emploi est apparu comme un levier central de sortie des dispositifs d'hébergement**, pleinement intégré par les personnes accompagnées.



## UN RENFORCEMENT DU PARTENARIAT ET DE L'ARTICULATION AVEC LES ÉQUIPES



L'année 2025 a également permis de consolider le travail partenarial :

- liens renforcés entre le formateur et les équipes socio-éducatives,
- échanges réguliers en amont et en aval des sessions,
- débriefings systématiques avec les référents,
- meilleure intégration du dispositif dans les parcours d'accompagnement.

Ce fonctionnement favorise une continuité d'accompagnement et une appropriation renforcée de la démarche par les professionnels.

### TÉMOIGNAGE

« Je comprends mieux les choses et je suis content. Les moments de communication m'ont plu. Le travail réalisé sur le CV est celui que j'ai le plus apprécié, car j'espère trouver un emploi déclaré. Avant la formation, je n'avais jamais utilisé de CV. Je comprends un peu mieux maintenant. Malgré mes difficultés en français, j'ai l'impression de mieux comprendre la langue et d'avoir appris à mieux la parler. » **Monsieur D.**

## UNE ACTION DÉSORMAIS STRUCTURANTE POUR L'AUVM

**A**u regard des résultats observés sur deux années consécutives, **l'action d'accompagnement vers l'insertion professionnelle ne relève plus d'une simple expérimentation.** Elle constitue désormais :

- un outil structurant de l'accompagnement global,
- un levier opérationnel de sortie vers le logement,
- un espace de remobilisation sociale et personnelle.

Ainsi, dans la continuité des orientations définies en 2024, **l'AUVM s'est inscrite, en 2025, dans une logique de pérennisation du dispositif, avec une attention particulière portée :**

- à l'adaptation aux publics les plus éloignés de l'emploi,
- au maintien de la dynamique collective,
- à l'articulation avec les autres dispositifs d'accompagnement.

**Au terme de cette seconde année de déploiement, l'action d'accompagnement vers l'insertion professionnelle a pleinement confirmé sa place dans la stratégie globale de l'AUVM.**

Elle a mis en évidence, de manière concrète, le **lien étroit entre accès à l'emploi et accès au logement**, l'insertion professionnelle constituant un levier déterminant pour sécuriser les parcours et permettre des sorties positives des dispositifs d'hébergement d'urgence. En favorisant l'accès

à des ressources stables et à une autonomie accrue, elle a directement contribué à la fluidité des parcours résidentiels et à la réduction des situations d'hébergement prolongé.

Au-delà de cette finalité, les effets de l'action se sont déployés sur l'ensemble de l'accompagnement social : remobilisation des personnes, renforcement de leur estime de soi, restitution de leur pouvoir d'agir, amélioration de leur engagement dans les démarches administratives et sociales. L'insertion professionnelle est ainsi apparue comme **un levier d'action transversal**, capable d'impacter positivement l'ensemble des dimensions du parcours d'accompagnement.

**Le choix de l'AUVM de confier la mise en œuvre de cette action à un prestataire spécialisé s'est avéré particulièrement pertinent :** il permet de mobiliser des compétences spécifiques, des méthodes adaptées et **une posture complémentaire** à celle des équipes sociales, en capacité de répondre finement aux freins identifiés (linguistiques, administratifs, psychologiques ou liés aux parcours de vie).

Ce partenariat s'inscrit pleinement dans la logique de l'AUVM visant à adapter ses modalités d'intervention aux besoins réels des publics, en articulant expertise interne et ressources externes. Aujourd'hui, il constitue **un appui structurant** pour renforcer l'efficacité des accompagnements proposés et favoriser des trajectoires d'insertion durables.

### TÉMOIGNAGE

*« Je n'avais jamais travaillé en France, et cela me faisait peur. L'inscription à la formation m'a aidée à ouvrir les yeux et à comprendre beaucoup de choses. Je n'ai plus peur comme avant. Cela m'a libéré, au fond : je sais que je ne dois pas avoir peur. Au démarrage de l'atelier, j'avais beaucoup de questions, que le formateur écoutait sans se fâcher, avant de me répondre avec le sourire, même quand je posais plusieurs fois les mêmes. » Mme C.*

# CHIFFRES CLÉS 2025

## Déploiement du dispositif

- **8 sessions réalisées :**
  - 5 en CHU,
  - 3 en CHRS (extension en 2025).

## Mobilisation des publics

- 34 personnes orientées.
- 29 participants ayant suivi l'intégralité du parcours.
- 85 % de taux de complétion.
- 5 abandons (facteurs externes uniquement).

## Engagement et assiduité

- Quasiment aucune rupture liée au dispositif.
- Taux de présence élevé sur l'ensemble des sessions.

## Résultats en termes d'insertion professionnelle

- **100 % des participants ont bénéficié :**
  - d'un outil d'insertion (CV, candidature, posture professionnelle),
  - ou d'une piste concrète (emploi, formation, activité).
- **Un accès à :**
  - des entretiens d'embauche ;
  - des contrats (CDD, CDI) ;
  - des solutions alternatives (CESU, emplois directs) ;
  - des orientations vers la formation.

## Effets qualitatifs majeurs

- Remobilisation des personnes.
- Reprise de confiance en soi.
- Sortie de l'isolement.
- Création de dynamiques collectives durables.

## TÉMOIGNAGE

« Cette formation a été une bonne expérience. Au début, je pensais qu'elle me serait inutile, car j'avais déjà un CV. Finalement, je dispose maintenant d'un CV et d'une lettre de motivation complets. On voyait clairement que mon CV précédent avait été réalisé via Google, tandis que celui que j'ai rédigé pendant la formation est personnel. En plus, j'ai été beaucoup aidée à l'oral, notamment dans le cadre d'un entretien, travaillé avec le formateur en communication professionnelle. Les séances avec l'intervenante en art-thérapie, notamment les activités sur soi, m'ont ouverte aux autres. J'ai également trouvé l'activité du vendredi importante. Elle ne m'étouffait pas. » **Mme T.**

## BILAN DES INTERVENANTS SOCOA



### ▶ LE FORMATEUR RÉFÉRENT SOCOA (PETER LORRE)

En 2026, le formateur souligne à nouveau son véritable plaisir d'accompagner et de suivre les groupes de résidentes de l'AUVM : chaque année, elles démontrent leur implication, leur curiosité, ainsi que leur besoin et leur envie de comprendre, d'avancer, d'évoluer et de se connaître. Il remarque l'efficacité immédiate de la cohésion de groupe instaurée au sein de chaque atelier, qui renforce leur envie d'avancer professionnellement et de comprendre le fonctionnement du marché de l'emploi.

Hors du champ professionnel, les participantes ont tiré de l'expérimentation les principaux bénéfices suivants : parler de soi, communiquer, se lier à d'autres, faire confiance, s'écouter, découvrir que ses problèmes sont partagés et que l'on peut s'en sortir. Ces apports, qui constituent toute la richesse du dispositif, ont été découverts avec surprise par les stagiaires : avant d'y participer, elles ignoraient l'impact qu'aurait la formation sur leurs problématiques personnelles et sur la libération de leur parole concernant les violences subies.

### ▶ L'INTERVENANTE EN ART-THÉRAPIE

Un travail considérable a été réalisé autour du corps : détente physique, appréhension de ses mouvements, communication visible et non verbale. Grâce à des exercices de danse, d'activité physique, de relaxation et d'expression des sentiments et des émotions, parfois intimes, les stagiaires se sont pleinement approprié cette partie de l'atelier. Ce travail a non seulement

favorisé le vivre-ensemble au sein du groupe, mais aussi la connaissance de l'autre, de son parcours de vie et des similitudes entre les vécus.

### ▶ L'INTERVENANTE EN COMMUNICATION BIENVEILLANTE ET PROFESSIONNELLE

Les groupes ont beaucoup apprécié les exercices oraux de mise en situation d'entretien. L'entretien, qu'ils redoutent et ne maîtrisent pas du tout, a ainsi pu être travaillé de A à Z, de la préparation à la relance de l'employeur.

Chaque participant a perçu l'importance des éléments à maîtriser pour se démarquer des autres candidats, et a appris à parler de sa recherche d'emploi et de son parcours professionnel en respectant le cadre des attendus de l'entretien. Par ailleurs, le travail de mise en pratique réalisé a permis à chacun de comprendre et de s'approprier les conseils du formateur en insertion professionnelle, ce qui a contribué à soulager ses inquiétudes.

### ▶ L'INTERVENANT EN STREET ART

L'objectif de cet atelier artistique et manuel était d'accompagner les participants dans la création collective de pochoirs et la réalisation d'une œuvre commune à partir de l'application de différentes couches de peinture (*layers*) avec des *sprays*. Pour

ce faire, les participants devaient se coordonner, s'entraider et créer. En proposant « Hope ! » comme thématique artistique, l'intervenant (le street artiste reconnu Raf Urban) pouvait relier le passé des participants à des mots positifs, tournés vers l'avenir et porteurs d'espoir, au sein d'une œuvre commune, ensuite accrochée avec fierté dans tous les locaux de l'AUVM, pour témoigner de leur créativité. Ainsi, la Directrice du Pôle CHU a pu afficher les œuvres et mots forts de chacun sur les murs des différents sites de l'entité.



### TÉMOIGNAGE

**« Cette expérience a été une chance pour moi, car elle a constitué ma première formation sur le territoire français. Je ne savais rien d'un CV : ni ce que c'était, ni comment le rédiger, ni comment l'expliquer, ni où le déposer, ni son objectif. Bloquée par ma situation administrative depuis un moment, cette action m'a redonné de l'espoir et du dynamisme. D'ailleurs, cela s'est vu car je me suis beaucoup investie dans la formation. Les explications du formateur me convenaient très bien. J'ai appris comment m'exprimer pendant un entretien, quels vêtements choisir, ainsi que l'importance du sourire et de l'attitude. »**

**Mme H., qui, lors du débriefing oral réalisé avec sa référente de l'AUVM, a attribué la note de 10/10 à l'atelier.**

## LE QUESTIONNAIRE ANNUEL DES RÉSIDENTS

En 2025 :

« 94,55 %  
des résidents  
étaient **satisfaits**  
**de la qualité**  
**de leur accueil.** »

« 93,68 % des résidents  
indiquaient que **leurs souhaits**  
**et leurs besoins étaient pris en**  
**compte** dans le cadre de leur  
accompagnement social. »

« 94,14 % des résidents  
appréciaient la **proximité de**  
**leur hébergement avec les**  
**transports en commun.** »

« 96 % des résidents  
se sentaient  
**en sécurité dans**  
**le quartier** de leur lieu  
d'hébergement. »

« 81,95 % des résidents **avaient**  
**pu s'exprimer** lors de temps  
institutionnels. »

« 92,36 % des  
résidents  
jugeaient leur **lieu**  
**d'hébergement en**  
**bon état.** »

« 91,82 % des résidents  
estimaient que **leur intimité**  
**et leur vie privée étaient**  
**respectées.** »

« 87,54 % des résidents  
s'estimaient **plus**  
**autonomes** qu'au moment  
de leur arrivée. »

« 97,40 % des résidents considéraient  
que **leur référent AUM répondait**  
**à leurs questions**, et plus de 96,28 %  
d'entre eux se disaient **satisfaits du rythme**  
**de leur accompagnement social.** »



**Le Siège social de l'AUVM**



4 rue du Docteur Calmette 94310 ORLY  
Tél : 01 45 97 24 05 • [info@auvm.org](mailto:info@auvm.org)  
N° SIRET : 332 335 702 000 46 • Code APE : 8790 B  
[www.auvm.org](http://www.auvm.org)